

Du vote d'appartenance au vote d'évaluation ?

Le citoyen-évaluateur comme modèle d'analyse du comportement électoral au Maroc

From Affiliation-Based Voting to Evaluation-Based Voting? The Citizen-as-Evaluator as a Model for Analyzing Electoral Behavior in Morocco

Ali Lahrichi

Docteur en Droit Public et Sciences Politiques, Mundiapolis

Résumé

Cet article propose un cadre d'analyse du comportement électoral marocain centré sur la notion de citoyen-évaluateur. Il ne postule ni la disparition du vote d'appartenance ni l'avènement d'un électeur entièrement rationnel et informé. Il part au contraire de la coexistence de déterminants sociaux, territoriaux, partisans et institutionnels et pose une question plus circonscrite : dans quelles conditions l'expérience socialement située de l'action publique peut-elle contribuer à la formation d'un jugement politique susceptible d'intervenir dans le comportement électoral ? La démarche articule les acquis classiques de la sociologie électorale, les théories du vote rétrospectif et de la responsabilité démocratique, ainsi que les travaux consacrés aux configurations marocaines de l'élection. Les apports de Pascon et Leveau sont ainsi mis en relation avec ceux de Bennani-Chraïbi, Catusse, Santucci et d'autres recherches sur les mobilisations, l'espace partisan et les médiations électorales, afin d'éviter toute transposition mécanique de modèles construits sur d'autres terrains. Le citoyen-évaluateur désigne un citoyen dont le rapport au politique incorpore de manière significative un jugement sur les résultats perçus de l'action publique, rapportés à des attentes, associés à une attribution de responsabilité et confrontés à une appréciation de l'offre politique. Ce jugement peut contribuer au comportement politique sans le déterminer mécaniquement. L'article introduit à cet égard la notion d'écart évaluatif : la performance publique ne prend une signification politique qu'en relation avec un référentiel d'attentes, lui-même socialement construit et susceptible d'être modifié par l'expérience, l'information, les appartenances et l'offre. L'attribution de responsabilité donne une direction politique au jugement, tandis que la crédibilité de l'alternative conditionne sa traduction éventuelle. Entre l'insatisfaction et la sanction se trouve ainsi l'alternative. L'analyse du cas marocain conduit ensuite à distinguer rigoureusement participation, abstention, non-inscription, mobilité électorale et mobilité de l'offre politique. Les recompositions partisans et le recul du Parti de la justice et du développement en 2021 sont traités comme des phénomènes qui ouvrent des hypothèses sur les motivations des électeurs sans permettre de les déduire des seuls résultats agrégés. De même, la mobilité des candidats entre formations partisans peut affecter la lisibilité de l'offre sans constituer une cause autonome du comportement électoral. Enfin, l'article transforme la proposition théorique en programme empirique falsifiable. Il distingue situation objective, expérience sociale, performance perçue, attentes, attribution, offre et comportement ; formule des hypothèses concurrentes ; et envisage les législatives de 2026 comme un dispositif prospectif d'épreuve plutôt que comme la confirmation annoncée d'une mutation historique. La valeur du modèle dépend précisément de sa capacité à ne pas tout expliquer : le résultat électoral ouvre l'hypothèse, il ne la démontre pas.

Mots-clés : sociologie électorale ; Maroc ; citoyen-évaluateur ; vote rétrospectif ; performance perçue ; attribution de responsabilité ; offre politique ; participation électorale.



Abstract

This article proposes an analytical framework for Moroccan electoral behavior centered on the concept of the “evaluative citizen.” It assumes neither the disappearance of belonging-based voting nor the emergence of a fully rational and informed voter. Rather, it starts from the coexistence of social, territorial, partisan, and institutional determinants and asks a more circumscribed question: under what conditions can the socially situated experience of public action contribute to the formation of a political judgment capable of influencing electoral behavior? The approach combines the classical contributions of electoral sociology, theories of retrospective voting and democratic accountability, and scholarship on the specific configurations of elections in Morocco. The evaluative citizen is defined as a citizen whose relationship to politics significantly incorporates a judgment of the perceived outcomes of public action, assessed against expectations, linked to an attribution of responsibility, and confronted with an appraisal of the political offer. Such judgment may contribute to political behavior without mechanically determining it. The article introduces the notion of an “evaluative gap”: public performance acquires political meaning only in relation to a socially constructed reference point of expectations, itself liable to change through experience, information, social and political attachments, and the political offer. Attribution of responsibility gives political direction to judgment, while the credibility of alternatives conditions its possible translation into behavior. The Moroccan case then calls for a rigorous distinction between participation, abstention, non-registration, electoral mobility, and changes in the political offer. Finally, the article turns the theoretical proposition into a falsifiable empirical research program and approaches the 2026 legislative elections as a prospective test rather than as the predetermined confirmation of a historical transformation. The value of the model lies precisely in its refusal to explain everything: electoral outcomes open up the hypothesis; they do not prove it.

Keywords: electoral sociology; Morocco; evaluative citizen; retrospective voting; perceived performance; attribution of responsibility; political offer; electoral participation.

Introduction

L'analyse du comportement électoral marocain se trouve aujourd'hui confrontée à une difficulté qui est moins celle de l'absence d'explications que de leur articulation. Les appartenances sociales et territoriales, les réseaux de notabilité, les identifications partisans, les caractéristiques des candidatures, les règles de compétition, les mécanismes de mobilisation et les configurations locales continuent de constituer des dimensions indispensables à l'intelligibilité du vote. Mais les transformations de la société marocaine, la différenciation des attentes, l'extension de l'action publique, la circulation croissante de l'information et la multiplication des espaces dans lesquels les citoyens expriment leur appréciation des politiques publiques invitent parallèlement à poser une autre question : dans quelle mesure le jugement porté sur les résultats perçus de l'action publique intervient-il dans la formation des comportements politiques ?

Il serait cependant trompeur de lire cette évolution de la discipline comme la succession historique de figures d'électeurs dont chacune aurait rendu la précédente obsolète. L'électeur territorial de Siegfried n'a pas été remplacé par l'électeur social de Columbia ; celui-ci n'a pas disparu avec l'électeur partisan de Michigan ; pas davantage que l'identification partisane n'a été effacée par les modèles du choix rationnel ou du vote rétrospectif. Ces approches isolent des dimensions différentes d'un comportement dont la structure empirique peut précisément résulter de leur combinaison. Un citoyen n'abandonne pas ses appartenances sociales lorsqu'il évalue une politique publique ; son inscription territoriale ne disparaît pas lorsqu'il compare une situation présente à une situation antérieure ; son identification partisane peut influencer sur la perception qu'il se forme d'une performance ; les relations de proximité, les réseaux de mobilisation ou les caractéristiques d'une candidature peuvent enfin favoriser, infléchir ou empêcher la traduction électorale d'un jugement.



Cette précaution est particulièrement importante lorsqu'il s'agit du Maroc. Une analyse du comportement électoral marocain qui se limiterait à transposer les catégories élaborées dans d'autres contextes risquerait de méconnaître l'épaisseur sociale, territoriale et institutionnelle dans laquelle se forme le rapport au politique. Les travaux de Paul Pascon ont précisément montré l'importance des structures sociales, des territoires et des transformations historiques dans la compréhension de la société marocaine.⁶⁴⁸ Ceux de Rémy Leveau ont mis en évidence la manière dont ces structures rencontrent les institutions, les élites locales, les notabilités, les réseaux et les configurations électorales.⁶⁴⁹ Cette double filiation constitue l'un des ancrages proprement marocains de notre démarche. Pascon permet de penser les structures, les territoires et les expériences socialement situées dans lesquels se forme le rapport au politique ; Leveau montre comment ces structures et ces expériences sont médiatisées par les institutions, les notabilités, les réseaux, les partis et les configurations électorales.

C'est à cet endroit que la problématique du vote rétrospectif rencontre le cas marocain. Depuis les travaux qui ont placé l'évaluation de la performance des gouvernants au cœur de l'analyse électorale, une proposition particulièrement féconde traverse la littérature : les citoyens peuvent utiliser les résultats passés pour récompenser les responsables dont ils approuvent l'action et sanctionner ceux dont ils désapprouvent la performance.⁶⁵⁰ L'élection peut ainsi fonctionner comme un mécanisme de responsabilité politique sans supposer que chaque électeur dispose d'une connaissance exhaustive des programmes, des institutions ou des processus de décision. La force de cette proposition explique l'importance qu'elle a acquise dans l'analyse contemporaine du comportement électoral.

Elle ne résout cependant pas toutes les difficultés. Une mauvaise situation économique n'entraîne pas mécaniquement un vote de sanction. Encore faut-il qu'elle soit perçue comme insatisfaisante relativement à certaines attentes, qu'une responsabilité politique lui soit attribuée et qu'une alternative apparaisse suffisamment identifiable ou crédible pour rendre possible la traduction du jugement en comportement. Inversement, une amélioration objectivement observable ne produit pas nécessairement une récompense électorale : elle peut être jugée insuffisante, attribuée à un autre acteur ou considérée comme indépendante de l'action du responsable soumis au vote. Entre une situation objectivement observable et un comportement électoral se déploient ainsi des perceptions, des comparaisons, des attributions et des arbitrages dont la sociologie électorale doit reconstruire les relations plutôt que présumer l'enchaînement.

C'est précisément dans cet espace analytique que se situe la proposition du citoyen-évaluateur.

Le citoyen-évaluateur est un citoyen dont le rapport au politique incorpore de manière significative un jugement sur les résultats perçus de l'action publique, rapportés à des attentes, associés à une attribution de responsabilité et confrontés à une appréciation de l'offre politique, ce jugement étant susceptible — sans le déterminer mécaniquement — de contribuer au choix d'un comportement politique.

Une telle proposition suppose de préciser ce que l'on entend par évaluation. Une performance publique n'est jamais appréciée dans l'absolu. Elle prend sens relativement à un référentiel : une promesse, une situation antérieure, une attente individuelle ou collective, la situation d'un autre

⁶⁴⁸Paul Pascon, Le Haouz de Marrakech. Histoire sociale et structures agraires, 2 vol., Rabat, 1977 ; voir également Paul Pascon, « Le concept de société composite », Actes du Colloque international du CENEC, Paris, 1971, p. 56-58, et « La formation de la société marocaine », Bulletin économique et social du Maroc, nos 120-121, 1971, p. 1-25.

⁶⁴⁹Rémy Leveau, Le Fellah marocain, défenseur du trône, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976 ; 2e éd. augmentée, 1985.

⁶⁵⁰V. O. Key Jr., The Responsible Electorate: Rationality in Presidential Voting, 1936–1960, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1966 ; Morris P. Fiorina, Retrospective Voting in American National Elections, New Haven, Yale University Press, 1981.



territoire ou d'un autre groupe, ou encore une représentation de ce qui aurait dû être accompli. Nous désignons par écart évaluatif le mécanisme par lequel une performance perçue acquiert une signification relativement à ce référentiel d'attentes. Une amélioration objectivement observable peut ainsi coexister avec une insatisfaction croissante si les attentes progressent plus rapidement que les résultats perçus. Inversement, un résultat limité peut être apprécié favorablement lorsqu'il excède ce qui était attendu. L'écart évaluatif ne constitue toutefois pas encore une orientation politique. Pour qu'un jugement acquière une direction susceptible d'affecter le comportement, la question de la responsabilité devient déterminante.

Cette attribution ne peut elle-même être déduite de la seule répartition juridique ou administrative des compétences. Dans des configurations institutionnelles où plusieurs niveaux de pouvoir et plusieurs acteurs participent à la conception, au financement ou à la mise en œuvre de l'action publique, la carte institutionnelle des responsabilités peut différer sensiblement de celle que les citoyens se représentent. Une attribution institutionnellement inexacte n'est pas pour autant sociologiquement dépourvue d'effet. Dès lors qu'elle structure la perception du citoyen, elle peut contribuer à orienter son jugement. La question pertinente n'est donc pas seulement de savoir qui est objectivement compétent, mais à qui la réussite ou l'échec perçu est effectivement attribué.

Encore faut-il que ce jugement rencontre une offre susceptible de lui donner une traduction politique. Entre l'insatisfaction et la sanction se trouve l'alternative. Un citoyen peut juger défavorablement une situation, attribuer une responsabilité politique et néanmoins reconduire son choix, s'abstenir ou privilégier une candidature locale s'il ne perçoit aucune alternative suffisamment crédible. L'offre politique ne doit d'ailleurs pas être considérée comme un simple débouché terminal d'un jugement déjà constitué. Les partis, les candidats et les entrepreneurs politiques contribuent eux-mêmes à rendre certaines performances plus saillantes, à proposer des cadres d'attribution, à formuler des promesses et, par conséquent, à modifier les référentiels à partir desquels l'action publique est appréciée.

Les dimensions constitutives du modèle entretiennent ainsi des relations réciproques qui interdisent de les représenter comme les étapes obligatoires d'une séquence causale. Les appartenances sociales ou partisans peuvent influencer sur la perception de la performance ; l'offre peut participer à la formation des attentes ; le territoire peut structurer simultanément l'expérience de l'action publique et les possibilités de traduction du jugement ; une attribution de responsabilité peut enfin être elle-même affectée par les cadrages proposés dans la compétition politique. Le citoyen-évaluateur ne repose donc pas sur un modèle linéaire allant de la performance au vote. Il cherche à reconstruire les conditions et les médiations à travers lesquelles une expérience socialement située de l'action publique peut acquérir une signification politique et contribuer, éventuellement, à un comportement. Cette construction détermine également la méthode retenue dans cet article. La démarche est d'abord théorique : elle confronte la proposition du citoyen-évaluateur aux principaux acquis de la sociologie électorale afin d'établir ce qu'elle permet de préciser par rapport aux modèles existants, particulièrement au vote rétrospectif. Elle est ensuite empirique et exploratoire dans sa confrontation au cas marocain. Les données relatives à l'inscription électorale, à la participation, aux recompositions partisans ainsi qu'à certaines transformations sociales et territoriales sont mobilisées pour identifier des configurations susceptibles d'être compatibles avec l'hypothèse évaluative, mais non pour leur faire dire ce qu'elles ne permettent pas d'établir. Une évolution agrégée ne constitue pas la preuve d'un mécanisme individuel. Une baisse électorale n'est pas nécessairement une sanction ; une mobilité partisane n'est pas nécessairement un vote de sanction ; et le vote de sanction n'est lui-même évaluatif que si le jugement qui le produit peut être empiriquement établi. Le résultat électoral ouvre l'hypothèse ; il ne la démontre pas.



PARTIE I — LES DÉTERMINANTS DU COMPORTEMENT ÉLECTORAL ET LA FORMATION DU JUGEMENT POLITIQUE

Chapitre I — Les ancrages sociaux, territoriaux et politiques du comportement électoral

Section 1 — Territoires, structures sociales et appartenances

La question du territoire occupe une place fondatrice dans l'histoire de la sociologie électorale. Elle présente cependant une difficulté particulière lorsqu'elle est mobilisée pour analyser les transformations contemporaines du comportement politique. Le territoire peut être traité comme une variable descriptive permettant de cartographier la distribution des suffrages ; il peut également être considéré comme l'espace dans lequel se cristallisent des structures sociales, des formes de propriété, des appartenances, des institutions, des mémoires et des relations de pouvoir. Cette seconde perspective est la plus féconde pour notre démarche. Elle interdit de réduire le territoire à une localisation géographique et conduit à le considérer comme l'un des cadres sociaux dans lesquels se forment les dispositions politiques et, éventuellement, les jugements portés sur l'action publique. L'œuvre d'André Siegfried constitue à cet égard un point de départ classique, à condition de ne pas la réduire à la formule, devenue parfois caricaturale, d'un déterminisme géographique du vote. Le Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République repose sur une mise en relation systématique des comportements électoraux avec la géographie, la structure de la propriété, les formes d'habitat, les rapports sociaux, les traditions religieuses et les configurations historiques locales. Le territoire n'y agit donc pas simplement comme une cause extérieure qui déterminerait directement le vote. Il constitue plutôt le lieu où s'organisent et se reproduisent des rapports sociaux capables d'acquiescer une traduction politique. La présence, dans l'ouvrage, de cartes relatives aussi bien à la géologie qu'au régime de propriété, aux écoles ou aux comportements électoraux montre d'ailleurs cette ambition de mettre en relation plusieurs dimensions d'une même configuration territoriale.⁶⁵¹

C'est ici que les acquis de la sociologie électorale américaine permettent de compléter, plutôt que de remplacer, l'intuition territoriale. Les recherches associées à l'école de Columbia ont montré combien les préférences politiques s'inscrivent dans des environnements sociaux et dans des relations interpersonnelles. Dans *The People's Choice*, Lazarsfeld, Berelson et Gaudet ne décrivent pas un électeur isolé qui construirait son choix à partir de la seule confrontation rationnelle des programmes. Ils mettent en évidence le poids des caractéristiques sociales, des appartenances et des réseaux de communication dans la formation et la stabilisation des préférences. Voting, quelques années plus tard, approfondira cette attention portée aux processus sociaux de formation de l'opinion.⁶⁵²

La médiation entre appartenances sociales et choix politiques doit toutefois être poussée plus loin. Les clivages ne deviennent pas électoralement opératoires par leur seule existence sociale : ils doivent être organisés, représentés et traduits dans une offre politique. L'apport de Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan est ici décisif, moins comme modèle à transposer au Maroc que comme invitation à rechercher les mécanismes par lesquels des divisions sociales et territoriales acquièrent une traduction partisane durable. Cette perspective complète notre refus de traiter le vote d'appartenance comme un automatisme : l'appartenance n'agit politiquement qu'à travers des médiations, des organisations et des alignements historiquement construits.⁶⁵³

⁶⁵¹André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1913. L'ouvrage articule notamment géographie, structures foncières, organisation sociale, religion et comportements électoraux.

⁶⁵²Ibid. Voir notamment l'appareil cartographique et les figures consacrées à la géologie, au régime de la propriété foncière et aux comportements politiques. La pagination précise sera harmonisée avec l'édition retenue pour l'article.

⁶⁵³Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan (dir.), *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*, New York, Free Press, 1967.



Les travaux de Daniel Gaxie deviennent ici particulièrement importants. Ils permettent de rappeler que le rapport au politique lui-même est socialement différencié et que les citoyens ne disposent pas tous des mêmes ressources ni des mêmes dispositions pour entrer dans les catégories spécialisées de la compétition politique. Dans Le Cens caché, la question de la compétence politique et des mécanismes sociaux de la politisation conduit à déplacer l'analyse de l'égalité formelle des citoyens vers l'inégale distribution des ressources permettant de se saisir des enjeux politiques. Les travaux ultérieurs consacrés à l'explication du vote prolongent cette vigilance en soulignant la pluralité des variables susceptibles de structurer les comportements électoraux et l'importance de la manière dont les électeurs réagissent à l'offre politique.⁶⁵⁴

Cette perspective ne conduit pas à faire de la compétence politique une condition préalable du jugement évaluatif. Une telle conclusion serait à la fois théoriquement excessive et empiriquement réductrice. Un citoyen peut porter un jugement particulièrement ferme sur l'état d'un service public, sur ses possibilités d'emploi, sur les transports qu'il utilise quotidiennement ou sur l'évolution de son pouvoir d'achat sans maîtriser le fonctionnement détaillé des institutions. Il peut disposer d'une connaissance fine de son expérience et d'une connaissance approximative de la répartition des compétences politiques. La question n'est donc pas de savoir si le citoyen possède une compétence politique générale qui l'autoriserait à évaluer, mais quelles ressources, quelles expériences et quelles médiations rendent certains objets politiquement évaluables pour lui.

Cette capacité d'évaluation doit en outre être replacée dans l'histoire sociale de l'élection elle-même. Michel Offerlé rappelle que l'électeur n'est pas une figure naturelle : apprentissage du vote, mobilisation, dispositifs matériels du scrutin, organisations et campagnes contribuent historiquement à produire le citoyen électeur. Patrick Lehoucq prolonge cette vigilance en mettant en garde contre les récits trop rapides d'un électeur devenu individualisé, rationnel et affranchi de ses déterminations. Pour le citoyen-évaluateur, la conséquence est essentielle : l'évaluation n'est ni une propriété anthropologique nouvelle ni le signe d'un stade supérieur de modernité électorale ; elle est une modalité possible du rapport au politique, socialement et institutionnellement située.⁶⁵⁵

Le recours à la sociologie marocaine devient alors indispensable. Il ne s'agit pas simplement d'ajouter quelques auteurs marocains à une généalogie théorique constituée ailleurs, mais de se demander comment les catégories générales de la sociologie électorale résistent à la confrontation avec des structures sociales et politiques dont l'histoire est spécifique. C'est dans cette perspective que l'œuvre de Paul Pascon doit être mobilisée.

Cette exigence trouve un prolongement direct dans les travaux consacrés aux scènes concrètes de l'élection marocaine. L'analyse collective des législatives de 2002 conduite sous la direction de Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci montre précisément que le comportement électoral ne peut être séparé des logiques de mobilisation, des ressources des acteurs, des pratiques de campagne et des configurations territoriales et institutionnelles dans lesquelles il se construit. Leur apport est particulièrement important pour notre démarche : il interdit de passer directement d'une structure sociale à un bulletin de vote et oblige à restituer les médiations par lesquelles les appartenances, les intérêts et les jugements deviennent - ou ne deviennent pas - des comportements électoraux.⁶⁵⁶

654 Paul F. Lazarsfeld, Bernard Berelson et Hazel Gaudet, *The People's Choice: How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, New York, Columbia University Press, 1944.

655 Michel Offerlé, « Mobilisation électorale et invention du citoyen », dans Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote*, Paris, Presses de la FNSP, 1985 ; Patrick Lehoucq, *Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011.

656 Mounia Bennani-Chraïbi, Myriam Catusse et Jean-Claude Santucci (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc : les législatives 2002*, Paris, Karthala / Aix-en-Provence, IREMAM, 2005.



L'intérêt de Pascon pour notre démarche ne réside pas dans l'existence d'une théorie constituée du comportement électoral que nous pourrions directement transposer au citoyen-évaluateur. Il tient davantage à une manière de saisir la société marocaine dans l'articulation de ses structures, de ses territoires, de ses rapports sociaux et de leurs transformations historiques. Une telle perspective interdit de traiter les catégories de « rural », d'« urbain », de « traditionnel » ou de « moderne » comme des univers homogènes et définitivement constitués. Elle invite à rechercher les formes concrètes de recomposition sociale, les continuités, les hybridations et les rapports de pouvoir à travers lesquels les individus font l'expérience du changement.⁶⁵⁷

L'ancrage territorial ne s'oppose donc pas au jugement évaluatif. Il peut en constituer l'une des conditions de formation.

Cette proposition permet de revenir sur une distinction centrale de notre démarche. Lorsque nous parlons de performance perçue, nous ne désignons pas une représentation arbitraire détachée du réel. Nous voulons distinguer l'indicateur objectivé par l'administration, la statistique ou l'expertise de la manière dont les résultats de l'action publique sont effectivement rencontrés et interprétés par les citoyens. Le territoire constitue précisément l'un des lieux où cette rencontre s'effectue. Une politique nationale peut produire des effets différenciés ; elle peut être mise en œuvre selon des rythmes variables ; ses résultats peuvent être plus ou moins visibles ; elle peut enfin être comparée à des attentes elles-mêmes façonnées par l'histoire du territoire.

Cette relation à un référentiel peut être précisée par la littérature sur les points de référence. Selim Erdem Aytaç montre que les performances économiques peuvent être évaluées relativement à des résultats antérieurs ou à ceux de pays comparables ; Arel-Bundock, Blais et Dassonneville ont toutefois discuté certaines spécifications du benchmarking, tandis que Brandon Beomseob Park souligne que les médias peuvent contribuer à sélectionner les situations effectivement utilisées comme termes de comparaison. Ce débat conforte une précaution centrale de notre modèle : le référentiel pertinent ne doit jamais être présumé. Il doit être établi empiriquement. Notre notion d'attente demeure en outre plus large que le benchmarking économique, puisqu'elle peut incorporer une dimension prospective et normative : ce que le citoyen pense devoir, pouvoir ou espérer obtenir.⁶⁵⁸

L'apport de Rémy Leveau permet d'introduire une autre médiation. Dans Le Fellah marocain, défenseur du trône, l'analyse des comportements politiques ne se réduit pas à une relation entre structures sociales et préférences individuelles. Elle met au premier plan les élites locales, les institutions, les notabilités et les mécanismes d'encadrement à travers lesquels les structures sociales acquièrent une expression politique. Le territoire apparaît alors non seulement comme un espace social, mais comme un espace de médiations.⁶⁵⁹

C'est pourquoi la notion d'appartenance doit elle-même être maniée avec prudence. Parler de « vote d'appartenance » peut donner l'impression d'un vote figé, presque automatique, produit par l'identité sociale, familiale, territoriale ou partisane. Or une appartenance n'est pas nécessairement une détermination absolue. Elle peut fonctionner comme une disposition, une ressource cognitive, un principe de confiance ou un cadre d'interprétation. Elle peut renforcer un choix, mais aussi filtrer l'information qui pourrait conduire à le remettre en cause.

⁶⁵⁷Bernard R. Berelson, Paul F. Lazarsfeld et William N. McPhee, *Voting: A Study of Opinion Formation in a Presidential Campaign*, Chicago, University of Chicago Press, 1954.

⁶⁵⁸Selim Erdem Aytaç, « Relative Economic Performance and the Incumbent Vote: A Reference Point Theory », *The Journal of Politics*, vol. 80, no 1, 2018, p. 16-29 ; Vincent Arel-Bundock, André Blais et Ruth Dassonneville, « Do Voters Benchmark Economic Performance? », *British Journal of Political Science*, vol. 51, no 1, 2021, p. 437-449 ; Brandon Beomseob Park, « Compared to What? Media-Guided Reference Points and Relative Economic Voting », *Electoral Studies*, vol. 62, 2019, art. 102085.

⁶⁵⁹Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.



Cette dernière possibilité est particulièrement importante pour notre modèle. Les appartenances ne doivent pas être seulement considérées comme des variables concurrentes de l'évaluation, dont il faudrait mesurer laquelle « explique le plus » le vote. Elles peuvent intervenir dans la formation même du jugement évaluatif. Une identification politique peut conduire à attribuer différemment une responsabilité ; un réseau de proximité peut rendre certaines réalisations plus visibles que d'autres ; l'attachement à un candidat peut modifier le seuil à partir duquel une performance est jugée satisfaisante ; une expérience territoriale peut enfin rendre certains enjeux beaucoup plus saillants que ne le laisserait supposer leur importance dans le débat national.

Une telle approche permet également de mieux interpréter les permanences électorales. La stabilité territoriale d'un comportement agrégé ne signifie pas nécessairement l'immobilité des comportements individuels. Daniel Gaxie a notamment rappelé combien des régularités observées à l'échelle d'une circonscription peuvent masquer des transformations individuelles, tandis que la non-inscription et l'abstention modifient elles-mêmes la composition de l'électorat effectivement observé. Cette précaution méthodologique est essentielle pour le cas marocain : une continuité apparente des résultats dans un territoire ne suffit pas à établir la permanence des mécanismes qui les produisent.⁶⁶⁰

C'est précisément entre ces deux écueils que se situe notre proposition. Le territoire, les structures sociales et les appartenances ne constituent ni les vestiges d'une sociologie électorale appelée à disparaître, ni des déterminations suffisamment puissantes pour rendre inutile l'étude du jugement politique. Ils constituent les milieux dans lesquels les citoyens font l'expérience de l'action publique, construisent leurs attentes, reçoivent et interprètent l'information et rencontrent les acteurs de l'offre politique. L'évaluation n'apparaît donc pas après les appartenances, comme une étape plus moderne de l'histoire électorale. Elle peut se former à travers elles, avec elles et parfois contre elles.

Section 2 — Identification partisane, médiations et configurations politiques

Le paradigme de Michigan a donné à cette question une formulation devenue classique. Dans *The American Voter*, Angus Campbell, Philip Converse, Warren Miller et Donald Stokes placent l'identification partisane au cœur de leur compréhension du comportement électoral. Celle-ci ne se réduit pas au vote effectivement exprimé lors d'un scrutin. Elle désigne une orientation psychologique relativement durable à l'égard d'un parti, susceptible d'organiser la manière dont l'électeur perçoit les candidats, les enjeux et la compétition. Le modèle permet ainsi de comprendre comment des événements de court terme peuvent être interprétés à travers des dispositions politiques plus anciennes.⁶⁶¹

L'identification partisane doit ainsi être traitée non comme une explication rivale qu'il faudrait écarter pour faire apparaître l'évaluation, mais comme une variable susceptible d'en conditionner la formation même : elle peut orienter la perception de la performance, l'attribution de responsabilité et jusqu'à l'appréciation de l'offre concurrente.

Cette proposition appelle toutefois une précaution importante lorsqu'elle est transposée au Maroc. La catégorie d'identification partisane a été élaborée dans un système politique et électoral dont la structuration partisane diffère sensiblement de celle du système marocain. Il serait donc imprudent de présumer l'existence, l'intensité ou la stabilité d'attachements partisans comparables à ceux observés dans le contexte américain à partir duquel le modèle de Michigan a été construit. La fragmentation de l'offre, la mobilité des candidatures, le poids variable des organisations partisans

⁶⁶⁰Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985. L'ouvrage envisage notamment la pluralité des variables explicatives du comportement électoral et la réaction des électeurs à l'offre politique.

⁶⁶¹Paul Pascon, *Le Haouz de Marrakech. Histoire sociale et structures agraires*, t. I, Rabat, 1977, p. 6-8 ; Paul Pascon, « Le concept de société composite », *Actes du Colloque international du CENEC*, Paris, 1971, p. 56-58.



selon les territoires, les recompositions d'alliances et l'importance que peuvent conserver les qualités personnelles ou les ressources locales des candidats imposent de distinguer l'identification au parti d'autres formes de proximité politique.⁶⁶²

La prudence est d'autant plus nécessaire que l'espace partisan marocain ne saurait être ramené au bipartisme dans lequel s'est formalisée une partie de la théorie de l'identification partisane. Les analyses de Mounia Bennani-Chraïbi invitent précisément à étudier les structurations, oppositions et recompositions propres de cet espace plutôt qu'à rechercher l'équivalent marocain exact de la party identification. L'enjeu devient alors empirique : identifier les attachements, loyautés et représentations susceptibles de filtrer la perception des performances et l'attribution des responsabilités.⁶⁶³

Cette prudence rejoint les analyses de Rémy Leveau. Son étude du système politique marocain et du comportement des populations rurales montre combien la relation électorale s'inscrit dans des configurations où institutions, notabilités, administration, élites locales et organisations politiques s'articulent. L'intérêt de cette perspective pour notre recherche est de rendre insuffisante une opposition trop simple entre un citoyen attaché à son milieu et un citoyen choisissant entre des partis sur la base de leurs performances. La médiation politique ne passe pas nécessairement par une seule organisation ; elle peut emprunter plusieurs relations simultanément.⁶⁶⁴

Les travaux de Daniel Gaxie permettent d'approfondir ce point en déplaçant l'attention vers les conditions sociales de réception de l'offre politique. L'une des conséquences de l'inégale compétence politique est en effet que les citoyens ne disposent pas tous des mêmes catégories pour identifier les différences programmatiques, décoder les enjeux de la compétition ou rattacher une décision publique à l'acteur qui en porte la responsabilité. Cela ne signifie pas que les citoyens les moins dotés en ressources politiques seraient incapables de jugement. Cela signifie que les modalités de formation et d'expression de ce jugement peuvent être différentes et qu'elles dépendent en partie des formes sous lesquelles l'offre leur devient accessible.⁶⁶⁵

Le filtrage partisan ne doit d'ailleurs pas être réduit à un simple déficit d'information. Les travaux de Charles S. Taber et Milton Lodge sur le motivated skepticism montrent que les individus peuvent accueillir plus favorablement les arguments conformes à leurs dispositions antérieures et soumettre les informations dissonantes à un examen plus critique. Cette contribution est importante pour notre modèle : une évaluation peut être fondée sur des informations réelles tout en demeurant orientée par des dispositions préexistantes. Il faut donc analyser ensemble information, identification et expérience dans la formation de la performance perçue, plutôt que d'opposer artificiellement jugement « rationnel » et jugement « partisan ».⁶⁶⁷

La question de l'offre acquiert ici toute son importance. Les théories électorales ont parfois traité l'offre comme l'ensemble des options entre lesquelles l'électeur choisit une fois ses préférences

662Rémy Leveau, Le Fellah marocain, défenseur du trône, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976. La pagination précise des passages mobilisés sera reprise de l'édition utilisée dans le manuscrit.

663Mounia Bennani-Chraïbi, « L'espace partisan marocain : un microcosme polarisé ? », Revue française de science politique, vol. 63, no 6, 2013, p. 1163-1192.

664Daniel Gaxie, « Sur l'analyse historique des phénomènes électoraux : les attentes d'un politologue », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, no 8, octobre-décembre 1985, p. 93-106.

665Angus Campbell, Philip E. Converse, Warren E. Miller et Donald E. Stokes, The American Voter, New York, Wiley, 1960. Sur l'identification partisane et sa place dans l'organisation des perceptions politiques, voir notamment les développements consacrés au party identification et au modèle de l'entonnoir de causalité.

666Daniel Gaxie, Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique, Paris, Seuil, 1978 ; Daniel Gaxie (dir.), Explication du vote. Un bilan des études électorales en France, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985.

667Charles S. Taber et Milton Lodge, « Motivated Skepticism in the Evaluation of Political Beliefs », American Journal of Political Science, vol. 50, no 3, 2006, p. 755-769.



formées. Une telle conception est insuffisante pour le citoyen-évaluateur. L'offre n'intervient pas seulement au moment terminal du choix. Les partis et les candidats sélectionnent des enjeux, proposent des interprétations de la situation, désignent des responsables, revendiquent certains résultats et en imputent d'autres à leurs adversaires. Ils contribuent ainsi à structurer l'espace dans lequel l'évaluation elle-même devient possible.

Anthony Downs avait déjà montré, dans un cadre théorique différent, que le choix électoral doit être compris en relation avec les alternatives offertes et les coûts associés à la décision. Notre démarche s'en distingue sur plusieurs points, mais elle en conserve une intuition : les préférences ne peuvent être étudiées indépendamment de l'espace de choix dans lequel elles doivent éventuellement se traduire. Pour le citoyen-évaluateur, cette contrainte est décisive. Une insatisfaction peut demeurer sans traduction électorale si les alternatives sont jugées indifférenciées, peu crédibles ou incapables de prendre en charge l'enjeu à l'origine du jugement.⁶⁶⁸

C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la proposition selon laquelle entre l'insatisfaction et la sanction se trouve l'alternative. Cette formule ne signifie pas que toute alternative crédible transforme nécessairement l'insatisfaction en sanction. Elle indique qu'un jugement défavorable et son expression électorale constituent deux problèmes analytiquement distincts. Le citoyen peut juger négativement l'action d'un responsable et néanmoins voter pour lui ; il peut choisir un autre candidat sans que ce choix constitue une sanction ; il peut s'abstenir ; il peut encore exprimer son mécontentement en dehors de l'espace électoral.

Cette pluralité des comportements possibles interdit d'inférer directement le jugement à partir du vote observé. Elle oblige également à distinguer la mobilité électorale de l'évaluation. Une variation importante du rapport de forces entre partis peut être compatible avec une logique de sanction, mais elle peut aussi résulter d'une modification des candidatures, de stratégies de mobilisation différentes, d'une transformation de la participation ou d'une recomposition de l'offre. La volatilité parlementaire n'est pas nécessairement la volatilité électorale ; la volatilité électorale n'est pas nécessairement un vote de sanction ; et le vote de sanction n'est lui-même évaluatif que si le jugement qui le produit peut être empiriquement établi.

L'analyse du comportement électoral doit ainsi distinguer la distribution institutionnelle des compétences de la cartographie subjective des responsabilités. Cette distinction prendra toute son ampleur lorsque nous construirons le mécanisme d'attribution dans le chapitre suivant. Elle permet déjà de comprendre pourquoi les partis, les candidats et les autres médiateurs jouent un rôle essentiel : ils participent précisément à la compétition pour définir cette cartographie, en revendiquant les réussites et en attribuant les échecs.

L'offre politique n'intervient donc pas seulement en aval du jugement comme véhicule de sa traduction ; elle peut intervenir en amont dans sa formation même, en rendant certaines performances plus saillantes, en proposant des cadres d'attribution et en déplaçant le niveau des attentes. Une promesse électorale, par exemple, ne fournit pas seulement une raison future de choisir un candidat. Elle peut devenir un référentiel à partir duquel son action sera ultérieurement évaluée. De la même manière, une campagne qui met fortement en avant un problème public peut modifier la place de ce problème dans la hiérarchie des préoccupations et contribuer à transformer la manière dont les performances antérieures sont appréciées.

668Rémy Leveau, Le Fellah marocain, défenseur du trône, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976 ; 2e éd. augmentée, 1985.

669Anthony Downs, An Economic Theory of Democracy, New York, Harper & Row, 1957. Les postulats du modèle downsien et les limites de leur application à notre problématique seront examinés plus précisément dans le Chapitre II.



Chapitre II — De l'évaluation de la performance à la formation du jugement politique

Section 1 — Choix rationnel, vote rétrospectif et responsabilité démocratique

L'œuvre d'Anthony Downs constitue l'un des points de départ majeurs de ce déplacement. Dans *An Economic Theory of Democracy*, le comportement politique est appréhendé à partir d'un modèle dans lequel les électeurs, les partis et les gouvernements poursuivent des objectifs et agissent sous contrainte d'information. L'intérêt de Downs pour notre problématique ne tient pas à la possibilité de transposer directement au Maroc l'ensemble des postulats de son modèle. Il réside dans une rupture analytique plus fondamentale : l'électeur n'est plus seulement défini par ce qu'il est socialement ou par les appartenances auxquelles il se rattache ; il est également considéré comme un acteur susceptible de comparer les alternatives politiques à partir de l'utilité qu'il leur attribue.⁶⁷⁰ Cette précision importe pour le citoyen-évaluateur. Notre modèle ne suppose pas davantage un citoyen omniscient. L'évaluation peut se former à partir d'expériences directes, d'informations fragmentaires, de comparaisons socialement disponibles ou de perceptions médiatisées. Mais cette proximité ne doit pas masquer une différence essentielle. Le citoyen-évaluateur n'est pas défini par l'hypothèse générale d'une maximisation de l'utilité. Ce qui nous intéresse est plus circonscrit : la manière dont un jugement sur les résultats perçus de l'action publique peut se former et contribuer au comportement politique. La rationalité éventuelle du choix ne constitue donc pas le point de départ de notre modèle ; elle devient elle-même une question empirique.

Le déplacement décisif vers l'évaluation des gouvernants apparaît plus clairement avec V. O. Key. Dans *The Responsible Electorate*, publié en 1966, Key conteste les représentations d'un électorat essentiellement irrationnel ou irresponsable et propose de prendre au sérieux la capacité des citoyens à réagir aux actions des gouvernants. Sa formulation est importante parce qu'elle déplace le centre de gravité de l'analyse : l'électeur n'a pas nécessairement besoin de disposer d'une théorie générale du gouvernement ni d'une connaissance complète des programmes pour que son vote possède une signification politique. Il peut répondre à ce qu'il perçoit de l'action des responsables et de la situation dans laquelle il se trouve.⁶⁷¹

Cette intuition trouve une formulation particulièrement systématique chez Morris Fiorina. *Retrospective Voting in American National Elections* construit le vote rétrospectif autour de l'idée que les citoyens peuvent utiliser l'expérience passée pour orienter leur choix présent. Le raisonnement présente un avantage théorique considérable : il réduit les exigences informationnelles que supposerait un choix exclusivement prospectif. Pour décider, l'électeur n'a pas nécessairement besoin d'évaluer dans le détail la vraisemblance de tous les programmes futurs. Il peut utiliser les résultats qu'il associe au gouvernement sortant comme une information synthétique sur sa performance.⁶⁷²

La littérature sur le vote économique a fourni l'un des terrains les plus importants de mise à l'épreuve de cette proposition. Gerald Kramer a montré dès le début des années 1970 l'existence de relations entre les fluctuations économiques et les résultats électoraux aux États-Unis. Les travaux de Michael Lewis-Beck, puis les nombreuses recherches comparatives consacrées à l'*economic voting*, ont largement développé cette interrogation en étudiant les conditions dans lesquelles les citoyens

670Anthony Downs, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper & Row, 1957.

671V. O. Key Jr., *The Responsible Electorate: Rationality in Presidential Voting, 1936–1960*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1966.

672Morris P. Fiorina, *Retrospective Voting in American National Elections*, New Haven, Yale University Press, 1981.



tiennent les gouvernants responsables de la situation économique. L'économie est ainsi devenue un terrain privilégié pour analyser la relation entre performance et comportement électoral.⁶⁷³

Les travaux de Donald Kinder et D. Roderick Kiewiet sur le vote économique ont précisément contribué à distinguer l'appréciation de la situation personnelle de l'évaluation de la situation économique collective. Cette distinction présente une portée plus générale que le seul domaine économique. Elle montre qu'un citoyen peut porter un jugement politique qui ne constitue pas la traduction immédiate de son intérêt matériel individuel. L'évaluation peut porter sur ce qu'il considère être la situation du pays, de son territoire, d'un groupe auquel il se rattache ou d'un service public qu'il juge important.⁶⁷⁵

À mesure que la littérature sur le vote rétrospectif s'est développée, une autre difficulté est apparue avec une force croissante : pour sanctionner un responsable, encore faut-il savoir — ou croire savoir — qui est responsable. Cette question fait passer l'analyse de la performance à l'attribution.

Cette littérature rencontre directement le problème marocain, mais elle doit être mobilisée avec prudence. La question de l'attribution de responsabilité ne peut être réduite à la seule « clarté » objective de l'architecture institutionnelle. Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans la conception, le financement, la mise en œuvre ou la communication d'une politique publique ; surtout, la manière dont les citoyens distribuent subjectivement les responsabilités peut ne pas reproduire exactement cette architecture.

La spécificité du cas marocain invite dès lors à distinguer plus nettement encore la répartition institutionnelle des compétences de la cartographie subjective des responsabilités. Ce qui importe pour notre modèle n'est pas seulement de savoir quel acteur dispose juridiquement ou administrativement d'une compétence, mais d'identifier à qui le citoyen attribue effectivement la réussite ou l'échec qu'il perçoit. Ces deux cartes peuvent coïncider, se chevaucher ou diverger. Une attribution institutionnellement inexacte n'est donc pas sociologiquement dépourvue d'effet : dès lors qu'elle structure le jugement du citoyen, elle peut contribuer à orienter son comportement politique.

Cette exigence permet également de répondre à une objection majeure adressée au vote rétrospectif. Christopher Achen et Larry Bartels ont montré que des électeurs peuvent sanctionner des gouvernants à la suite d'événements dont la responsabilité politique est faible ou inexistante - ce qu'ils décrivent comme des formes de blind retrospection. Un comportement rétrospectif n'est donc pas, par lui-même, la preuve d'une accountability réussie. Pour notre modèle, cette critique renforce le rôle de l'attribution : il faut établir non seulement qu'un résultat est évalué, mais encore vers quels acteurs le citoyen dirige effectivement la responsabilité qu'il lui associe.⁶⁷⁶

Les recherches comparatives sur le vote économique ont précisément montré combien les effets de la performance dépendent des contextes institutionnels et politiques. Raymond Duch et Randy Stevenson ont notamment insisté sur les conditions dans lesquelles les électeurs peuvent attribuer la responsabilité de la performance économique et sur la manière dont les institutions modifient les

673 Michael S. Lewis-Beck, *Economics and Elections: The Major Western Democracies*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1988. Voir également Michael S. Lewis-Beck et Mary Stegmaier, « Economic Determinants of Electoral Outcomes », *Annual Review of Political Science*, vol. 3, 2000, p. 183-219.

674 Gerald H. Kramer, « Short-Term Fluctuations in U.S. Voting Behavior, 1896–1964 », *American Political Science Review*, vol. 65, no 1, 1971, p. 131-143.

675 Donald R. Kinder et D. Roderick Kiewiet, « Sociotropic Politics: The American Case », *British Journal of Political Science*, vol. 11, no 2, 1981, p. 129-161.

676 Christopher H. Achen et Larry M. Bartels, *Democracy for Realists: Why Elections Do Not Produce Responsive Government*, Princeton, Princeton University Press, 2016.



possibilités de contrôle électoral. Ces travaux renforcent une conclusion importante : il n'existe pas de relation universelle et invariable entre une performance donnée et une sanction électorale.⁶⁷⁷ Elle s'en distingue toutefois par le problème qu'elle choisit de placer au centre de l'analyse. Le vote rétrospectif s'interroge principalement sur la manière dont l'évaluation des résultats passés affecte le choix électoral. Le citoyen-évaluateur oblige à remonter davantage vers la formation du jugement lui-même. Comment une situation devient-elle une performance politiquement appréciée ? À quoi cette performance est-elle comparée ? Pourquoi un même résultat peut-il être jugé satisfaisant par certains citoyens et insuffisant par d'autres ? Comment les appartenances et les médiations étudiées au chapitre précédent interviennent-elles dans cette appréciation ? Comment se construit l'attribution lorsque plusieurs responsabilités sont possibles ? Et que devient le jugement lorsque l'offre ne fournit aucune alternative crédible ?

Inversement, le citoyen-évaluateur ne doit pas devenir un modèle tellement exigeant qu'aucune observation empirique ne puisse jamais le mettre à l'épreuve. L'objectif n'est pas de reconstruire intégralement la conscience politique de chaque électeur. Il est d'identifier un ensemble limité de relations observables permettant de distinguer une simple corrélation entre résultats et votes d'un mécanisme dans lequel le jugement porté sur l'action publique joue effectivement un rôle.

C'est pourquoi la performance perçue, les attentes, l'attribution de responsabilité et l'appréciation de l'offre doivent être distinguées analytiquement sans être transformées en étapes obligatoires d'une séquence. Elles peuvent se conditionner réciproquement. Une offre politique peut modifier les attentes avant même que la performance ne soit jugée ; une identification partisane peut influencer sur l'attribution ; l'expérience territoriale peut modifier la perception ; l'insatisfaction peut elle-même rendre certaines alternatives plus visibles.

Notre modèle commence précisément là où le vote de performance, pris isolément, devient insuffisant : non au constat qu'un citoyen peut juger les résultats de l'action publique, mais à la reconstruction des médiations qui font qu'un résultat est perçu, rapporté à un référentiel d'attentes, attribué à un responsable, confronté à une offre et éventuellement traduit dans un comportement.

Section 2 — Les limites du vote de performance et la nécessité d'un modèle relationnel

Un indicateur peut en effet enregistrer une amélioration sans que celle-ci soit perçue comme telle par les citoyens concernés. Inversement, une situation objectivement stable peut être ressentie comme une dégradation. Il ne s'agit pas d'opposer une réalité qui serait détenue par le chercheur à une perception nécessairement imparfaite du citoyen. Les deux observations ne portent tout simplement pas sur le même objet. Les indicateurs décrivent certaines dimensions mesurables d'une situation ; le comportement politique dépend, lui, de la signification que cette situation acquiert pour ceux qui l'expérimentent.

Cette distinction conduit à placer la performance perçue au cœur de notre construction. Elle ne désigne pas une performance imaginaire opposée à une performance réelle. Elle désigne la manière dont les résultats de l'action publique deviennent accessibles au jugement du citoyen. Cette perception peut être nourrie par l'expérience directe d'un service public, par la situation économique du ménage, par l'évolution d'un territoire, par les informations diffusées dans l'espace public ou par les interprétations proposées par les acteurs politiques. Elle peut être plus ou moins informée, plus ou moins précise, plus ou moins dépendante des appartenances et des médiations. Mais c'est à ce niveau que la performance devient politiquement susceptible d'être jugée.

Une réalisation publique n'est pas évaluée dans l'absolu. Elle peut être rapportée à une situation antérieure, à une promesse, à une comparaison territoriale, à ce que le citoyen estime légitimement pouvoir attendre de l'État, du gouvernement ou d'un élu, ou encore à une représentation de ce qui

⁶⁷⁷Raymond M. Duch et Randy Stevenson, *The Economic Vote: How Political and Economic Institutions Condition Election Results*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.



aurait été possible dans les mêmes circonstances. Les attentes peuvent donc avoir des origines multiples. Elles ne constituent pas une donnée fixe placée en dehors du processus politique.

La littérature sur le vote rétrospectif a elle-même commencé à prendre plus explicitement en considération cette dimension. Neil Malhotra et Yotam Margalit ont notamment montré expérimentalement que les attentes fixées préalablement par les dirigeants peuvent affecter la manière dont leur performance ultérieure est évaluée. Ce résultat est important pour notre démarche : il confirme que l'évaluation d'un résultat dépend aussi du point de comparaison à partir duquel ce résultat est jugé.⁶⁷⁸

Nous appelons écart évaluatif la relation entre la performance telle qu'elle est perçue par le citoyen et le référentiel d'attentes à partir duquel il l'apprécie.

La seconde précision est plus importante encore. L'écart évaluatif ne constitue pas une cause autonome du comportement électoral. Il désigne un rapport de jugement. Un écart négatif signifie que la performance perçue demeure en deçà du référentiel mobilisé par le citoyen ; un écart positif qu'elle le rejoint ou le dépasse favorablement. Mais ni l'un ni l'autre ne détermine à lui seul ce que le citoyen fera politiquement de ce jugement.

L'hypothèse devient alors plus précise : ce n'est pas seulement la performance perçue qui importe, mais la relation entre ce que le citoyen estime observer et ce qu'il considère pouvoir ou devoir attendre.

Le modèle articule l'expérience socialement située de l'action publique, les attentes à partir desquelles celle-ci est appréciée, la performance telle qu'elle est perçue, l'écart évaluatif qui se forme dans leur mise en relation, l'attribution de responsabilité et l'appréciation de l'offre politique. Ces dimensions ne constituent ni les étapes nécessaires d'une séquence ni une chaîne causale unidirectionnelle. Elles forment un ensemble de relations susceptibles de se conditionner réciproquement, dont la combinaison peut contribuer, sans le déterminer mécaniquement, au comportement politique.

La même exigence vaut pour l'attribution de responsabilité. Un écart évaluatif négatif ne possède pas automatiquement une destination politique. Le citoyen peut être insatisfait sans considérer qu'un acteur soumis à son vote en porte la responsabilité. Il peut distribuer cette responsabilité entre plusieurs acteurs ou hésiter sur son attribution. Il peut encore imputer la situation à des facteurs qu'il juge extérieurs à la capacité d'action des responsables politiques.

La distinction déjà établie entre répartition institutionnelle des compétences et cartographie subjective des responsabilités prend ici toute sa portée. Le citoyen-évaluateur ne doit pas être défini par la justesse juridique de ses imputations. Il doit être étudié à partir des responsabilités qu'il attribue effectivement, tout en permettant au chercheur de comparer cette représentation avec la distribution institutionnelle réelle des compétences.

C'est précisément pourquoi entre l'insatisfaction et la sanction se trouve l'alternative.

C'est ici que notre construction se sépare le plus clairement d'une lecture immédiate des résultats électoraux. Le résultat électoral ouvre l'hypothèse ; il ne la démontre pas.

Le citoyen-évaluateur est un citoyen dont le rapport au politique incorpore de manière significative un jugement sur les résultats perçus de l'action publique, rapportés à des attentes, associés à une attribution de responsabilité et confrontés à une appréciation de l'offre politique, ce jugement étant susceptible — sans le déterminer mécaniquement — de contribuer au choix d'un comportement politique.

Le concept doit donc être assez précis pour pouvoir avoir tort.

678 Neil Malhotra et Yotam Margalit, « Expectation Setting and Retrospective Voting », The Journal of Politics, vol. 76, no 4, 2014, p. 1000-1016.



La contribution du modèle réside dès lors moins dans l'identification d'un nouveau type d'électeur que dans la proposition d'un cadre permettant de reconstruire les conditions sous lesquelles l'expérience socialement située de l'action publique peut devenir jugement politique, puis éventuellement intervenir dans le comportement. L'écart évaluatif en constitue une opération centrale ; l'attribution donne une orientation politique au jugement ; l'offre en conditionne notamment les possibilités de traduction ; les appartenances, les territoires, les socialisations et les ressources peuvent en modifier la formation et les effets.

PARTIE II — LE CITOYEN-ÉVALUATEUR À L'ÉPREUVE DES TRANSFORMATIONS DU RAPPORT ÉLECTORAL AU MAROC

Chapitre I — Participation, non-inscription et recompositions de l'espace électoral

Cette précaution est particulièrement importante au Maroc. Les élections législatives successives donnent à voir des variations fortes de participation, des différences territoriales et générationnelles d'inscription, des recompositions partisans spectaculaires et des modifications répétées des règles électorales. Chacun de ces phénomènes peut être politiquement significatif ; aucun ne possède cependant une signification univoque. Une abstention peut exprimer le retrait, la protestation, l'indifférence ou des contraintes plus ordinaires. Un changement de parti peut traduire une sanction rétrospective, mais également l'attractivité d'un candidat, une mobilisation locale ou une transformation de l'offre. Une variation du nombre de sièges peut refléter une variation des préférences tout en étant amplifiée ou atténuée par le mode de scrutin. Le comportement observé constitue donc le phénomène à expliquer ; il n'est jamais, à lui seul, l'explication.

Les données mobilisées dans cette partie n'ont donc pas pour fonction d'établir empiriquement l'existence du citoyen-évaluateur. Elles servent à identifier les transformations, les différenciations et les configurations du rapport électoral marocain qui rendent l'hypothèse pertinente et permettent de préciser les conditions dans lesquelles elle devra être mise à l'épreuve.

Section 1 — Participation, abstention et non-inscription

La participation électorale ne constitue pas un acte unique accompli le jour du scrutin. Elle résulte d'une succession de seuils : appartenir à la population juridiquement en âge de voter, entrer effectivement dans le corps électoral inscrit, décider de participer au scrutin, puis exprimer un suffrage susceptible d'être converti en représentation politique. Chacun de ces seuils sélectionne une population différente et appelle, par conséquent, une explication sociologique propre. Cette distinction est particulièrement nécessaire au Maroc, où l'écart entre électorat potentiel et électorat inscrit est suffisamment important pour modifier la lecture des taux officiels de participation.

Les données du Haut-Commissariat au Plan offrent ici un point d'appui exceptionnel. À la veille des élections de 2021, le HCP estimait à 25,226 millions le nombre de Marocains en âge de voter, contre 23,211 millions en 2016. Sur cette population électorale potentielle, 17,509 millions de personnes figuraient sur les listes arrêtées au 31 juillet 2021, soit un taux d'inscription de 69,4 %. Autrement dit, près de trois électeurs potentiels sur dix se situaient en dehors du corps électoral inscrit.⁶⁷⁹

La profondeur sociologique du phénomène apparaît lorsque l'on décompose le taux d'inscription. En 2021, il n'était que de 33,6 % chez les 18–24 ans, alors qu'il atteignait 94,4 % chez les personnes âgées de 60 ans et plus. Il s'élevait à 76,1 % chez les hommes contre 62,9 % chez les femmes. Surtout, il atteignait 94,3 % en milieu rural mais seulement 56,7 % en milieu urbain, alors même que 66,1 % de la population en âge de voter résidait en ville.

Tableau 2 — Inscription et non-inscription dans la population en âge de voter au Maroc en 2021

679 Haut-Commissariat au Plan (HCP), « Quelques caractéristiques des primo-votants aux élections de 2021 », 7 septembre 2021. Le HCP estime à 25,226 millions la population en âge de voter et à 17,509 millions le nombre d'inscrits, soit un taux d'inscription de 69,4 %.

Indicateur	Population en âge de voter	Inscrits	Part / taux
Ensemble	25,226 millions	17,509 millions	69,4 % inscrits
Non-inscrits (calcul)	7,717 millions	—	30,6 %
18–24 ans	—	—	33,6 % inscrits
60 ans et plus	—	—	94,4 % inscrits
Hommes	—	—	76,1 % inscrits
Femmes	—	—	62,9 % inscrits
Milieu urbain	—	—	56,7 % inscrits
Milieu rural	—	—	94,3 % inscrits

Source : Haut-Commissariat au Plan, « Quelques caractéristiques des primo-votants aux élections de 2021 », 7 septembre 2021. Le nombre et la part des non-inscrits sont calculés à partir des données HCP.

La distinction entre électorat potentiel et électorat inscrit conduit à relire la série des taux de participation. Les législatives de 2002 enregistrent 7 165 206 votants pour 13 884 467 inscrits, soit 51,61 %. En 2007, 5 721 073 votants sur 15 462 362 inscrits ramènent le taux à 37,0 %. En 2011, 6 106 964 votants sur 13 420 631 inscrits portent la participation à 45,5 %. En 2016, 6 640 626 votants sur 15 702 592 inscrits correspondent à 42,29 %. En 2021, 8 789 676 votants sur 17 509 316 inscrits portent la participation à 50,35 %.

Le scrutin de 2007 constitue à cet égard un avertissement méthodologique particulièrement utile. Avec 37 % de participation, il fut immédiatement associé dans de nombreux commentaires à la désaffection politique. Andrew Barwig montre cependant que l'analyse doit intégrer la structure des circonscriptions et les incitations produites par le système électoral : les règles de compétition affectent les stratégies de mobilisation des partis et, indirectement, la participation. Une faible participation peut donc être politiquement significative sans que son niveau fournisse, à lui seul, la mesure d'une défiance.⁶⁸⁰

Tableau 1 — Quelques indicateurs de participation aux législatives marocaines (2002–2021)

Année	Inscrits	Votants/participants	Participation
2002	13 884 467	7 165 206	51,61 %
2007	15 462 362	5 721 073	37,0 %
2011	13 420 631	6 106 964	45,5 %
2016	15 702 592	6 640 626	42,29 %
2021	17 509 316	8 789 676	50,35 %

Sources : 2002, Union interparlementaire ; 2007 et 2011, IFES ; 2016, ministère de l'Intérieur ; 2021, données officielles consolidées. Les pourcentages sont repris ou calculés à partir des effectifs indiqués. Rémy Leveau a fourni, pour le Maroc, l'une des analyses classiques de ces médiations en mettant au centre la fonction politique du notable rural et les mécanismes d'intégration des élites locales. Paul Pascon, dans un registre différent, a montré combien la société rurale marocaine devait être appréhendée comme un espace de transformations, de rapports sociaux et de recompositions plutôt que comme une survivance immobile. Ces deux héritages permettent d'éviter une opposition simpliste entre un rural mécaniquement mobilisé et un urbain mécaniquement abstentionniste.⁶⁸¹ Cette socialisation de la géographie électorale conduit à intégrer une autre médiation classique du cas marocain : les relations de clientèle et le poids des notables. James Liddell, dans son étude des

⁶⁸⁰Andrew Barwig, « The 2007 Moroccan Parliamentary Elections: An Electoral System Perspective », The Journal of North African Studies, vol. 14, no 2, 2009, p. 289-307, DOI : 10.1080/13629380802563650.

⁶⁸¹Rémy Leveau, Le Fellah marocain, défenseur du trône, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976.



élections de 2007, souligne la résilience du personnalisme et des relations patron-client dans la structuration de certaines candidatures et mobilisations. Miquel Pellicer et Eva Wegner montrent, de leur côté, que l'opposition entre partis programmatiques et partis clientélistes ne recoupe pas simplement une opposition entre ville et campagne : les mécanismes de personnalisation et d'échange peuvent emprunter des formes différentes selon les territoires et les ressources disponibles. La continuité avec Leveau est ici évidente, mais elle ne doit pas conduire à figer le Maroc contemporain dans les catégories des années 1960.⁶⁸²

Le clientélisme doit en effet être traité comme un mécanisme possible de mobilisation, non comme une propriété générale de l'électeur marocain. Les travaux récents consacrés au vote-buying au Maroc rappellent que ces pratiques demeurent empiriquement observables, tout en soulignant la difficulté de leur mesure directe et la nécessité de méthodes adaptées aux comportements sensibles. Cette littérature nous est surtout utile comme explication concurrente : un vote apparemment stable ou fortement mobilisé peut procéder d'une relation personnalisée, d'un service, d'une dépendance ou d'un réseau local autant que d'une identification partisane ou d'une évaluation de l'action publique. Notre modèle doit donc être capable de laisser coexister ces logiques au lieu de les ordonner dans une succession historique trop simple.⁶⁸³

Section 2 — Mobilité électorale, offre politique et recompositions partisans

Les élections marocaines donnent à voir des recompositions importantes. Le PJD passe de 42 sièges en 2002 à 46 en 2007, puis 107 en 2011 et 125 en 2016, avant de tomber à 13 en 2021. D'autres formations connaissent des trajectoires inverses ou plus irrégulières. Ces déplacements sont indispensables à documenter, mais la variation des sièges ne constitue pas une mesure pure de la variation des préférences.

Le cas marocain conserve cependant une spécificité essentielle. Le PJD ne fut pas l'organisation partisane du Mouvement du 20 Février. Sa direction, sous Abdelilah Benkirane, s'opposa à la participation du parti aux manifestations, position qui provoqua des dissensions internes et la démission de plusieurs membres du secrétariat général favorables à la mobilisation. Le paradoxe de 2011 réside donc dans le fait qu'une formation restée institutionnellement à distance de la protestation devint, quelques mois plus tard, le principal bénéficiaire électoral de la reconfiguration politique et institutionnelle à laquelle cette séquence avait contribué.

Le paradoxe de 2011 mérite d'être souligné. Thierry Desrues établit que la direction du PJD, sous Abdelilah Benkirane, s'était opposée au Mouvement du 20 Février et avait décidé la non-participation du parti aux manifestations, décision qui provoqua des dissensions internes et la démission de membres du secrétariat général. Le PJD ne saurait donc être présenté comme la traduction partisane du mouvement protestataire. Sa victoire intervient néanmoins dans la séquence politique ouverte par celui-ci, marquée par la révision constitutionnelle, l'anticipation des élections législatives et une demande de changement dont les effets dépassaient les organisations ayant directement porté la mobilisation.⁶⁸⁴

La séquence de 2011 rappelle également que comportement électoral et autres répertoires d'action politique ne sont pas étanches. À partir d'entretiens avec des acteurs du Mouvement du 20 Février et des responsables politiques, Sammy Zeyad Badran montre que la victoire électorale du PJD a pu fonctionner comme un signal de changement et contribuer à la démobilisation protestataire, sans

⁶⁸²James Liddell, « Notables, Clientelism and the Politics of Change in Morocco », *The Journal of North African Studies*, vol. 15, no 3, 2010, p. 315-331, DOI : 10.1080/13629380903175438.

⁶⁸³Stefano Camatarri, Ahmed Kadiri et Eva Østergaard-Nielsen, « Migration and electoral integrity: the impact of remittances on vote-buying in Morocco », *Comparative Migration Studies*, vol. 14, article 41, 2026, DOI : 10.1186/s40878-026-00542-7.

⁶⁸⁴Thierry Desrues, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, p. 359-389.



qu'il soit possible d'en déduire une conversion électorale des manifestants. L'intérêt de ce résultat pour notre cadre est relationnel : une transformation de l'offre et de la majorité peut modifier l'appréciation de l'utilité respective du vote, de la protestation ou d'autres formes de participation.⁶⁸⁵

La distinction doit être faite entre volatilité électorale et volatilité parlementaire. La première concerne la redistribution des suffrages entre formations ; la seconde concerne la redistribution des sièges. Entre les deux interviennent la magnitude des circonscriptions, les seuils, le quotient, la règle du plus fort reste et, plus largement, l'architecture du mode de scrutin. Une modification institutionnelle peut donc changer la traduction parlementaire d'une évolution électorale sans avoir produit cette évolution.

Le cas de 2021 est particulièrement instructif. La chute du PJD de 125 à 13 sièges ne saurait être imputée au changement du quotient électoral. Elle correspond d'abord à une contraction massive de son soutien électoral. Le nouveau mécanisme intervient à un autre niveau : celui de la conversion des suffrages en sièges. Conçu de manière à réduire les primes dont pouvaient bénéficier les formations dominantes et à favoriser une représentation plus fragmentée, il pouvait, une fois le PJD devenu électoralement minoritaire, contribuer à préserver une représentation parlementaire que son seul poids électoral rendait beaucoup plus fragile. Il faut donc dissocier rigoureusement trois phénomènes : la perte des suffrages, qui relève du comportement électoral ; la règle de conversion, qui relève de l'ingénierie institutionnelle ; et les motivations de cette perte, parmi lesquelles l'hypothèse d'une sanction rétrospective doit être testée plutôt que présumée.

La règle méthodologique peut être formulée de manière générale : la volatilité parlementaire n'est pas nécessairement la volatilité électorale ; la volatilité électorale n'est pas nécessairement un vote de sanction ; et le vote de sanction n'est lui-même évaluatif que si le jugement qui le produit peut être empiriquement établi.

La mobilité des élus et des candidats entre formations politiques constitue un autre aspect de la transformation de l'offre. Souvent désignée dans le débat marocain comme « transhumance politique », elle est fréquemment abordée sur un registre moral : fidélité, opportunisme, discipline ou trahison. Une sociologie électorale doit déplacer la question. Elle ne demande pas d'abord si le changement d'affiliation est légitime ; elle cherche à comprendre dans quelles conditions il affecte la structuration et la perception de l'offre.

Un changement de parti peut procéder d'un désaccord programmatique, d'un conflit organisationnel, d'une stratégie de carrière, d'une implantation locale ou d'une anticipation des chances électorales. Ces motivations ne sont pas équivalentes. Plus encore, leur effet sur les électeurs dépend de la manière dont elles sont perçues. La mobilité partisane ne produit donc pas mécaniquement de la défiance. Elle peut cependant, si elle est interprétée comme indice d'interchangeabilité des formations, affaiblir la lisibilité de l'alternative.

Cette hypothèse est particulièrement importante pour notre modèle. Entre une évaluation négative du bilan et une sanction électorale se trouve l'alternative. Si les partis concurrents sont perçus comme insuffisamment différenciés, ou si la circulation des candidats entre formations brouille les frontières de l'offre, le citoyen peut éprouver une difficulté à convertir son jugement en choix partisan. La conséquence possible n'est pas nécessairement l'abstention : elle peut être le vote pour un candidat local, un vote stratégique, la fidélité fautive d'alternative ou une sortie vers d'autres formes d'expression. Le mécanisme doit être établi, non présumé.

685Sammy Zeyad Badran, « Signaling reforms through election results: how a Moroccan opposition party demobilized protests », British Journal of Middle Eastern Studies, vol. 48, no 3, 2021, p. 515-533, DOI 10.1080/13530194.2019.1651634.



Aucune de ces observations ne permet cependant, isolément ou cumulativement, d'affirmer que l'électeur marocain serait devenu un citoyen-évaluateur. Nous pouvons observer le comportement ; il nous reste à établir le jugement qui peut, dans certaines conditions, contribuer à le produire. Nous pouvons mesurer la non-inscription sans connaître sa motivation, constater l'abstention sans savoir si elle est indifférence ou protestation, enregistrer un changement de vote sans savoir s'il sanctionne un bilan, et observer une mobilité partisane sans pouvoir en déduire sa perception citoyenne.

Chapitre II — Expérience de l'action publique et construction du jugement politique

Section 1 — Territoires, attentes et performance perçue

L'expérience de l'action publique ne se distribue ni uniformément dans l'espace social ni de manière identique entre les territoires. Les politiques d'emploi, de santé, d'éducation, de transport, d'équipement ou de protection sociale peuvent produire des effets objectivement mesurables sans être perçues de la même manière par les citoyens auxquels elles s'adressent. Une politique publique peut exister sans devenir cognitivement visible pour ceux auxquels elle s'adresse ; inversement, une intervention limitée peut acquérir une forte saillance lorsqu'elle touche un domaine auquel sont attachées des attentes particulièrement élevées. La performance pertinente pour l'analyse électorale n'est donc pas seulement celle que mesure l'administration : c'est aussi celle que le citoyen identifie, interprète et rapporte à son expérience.

La littérature sur les policy feedbacks renforce cette distinction. Suzanne Mettler montre que les politiques publiques ne produisent pas seulement des effets matériels : elles peuvent aussi façonner les perceptions du gouvernement, les ressources politiques et certaines formes de participation. Mais ces effets ne sont ni automatiques ni uniformes, notamment lorsque l'action publique demeure peu visible pour ceux-là mêmes qui en bénéficient. Cette perspective justifie de partir de l'expérience socialement située plutôt que de supposer qu'une politique objectivement mise en œuvre devient spontanément une information politiquement disponible.⁶⁸⁶

Cette distinction rejoint les acquis de la littérature sur le vote rétrospectif. Les travaux consacrés au vote économique ont montré que les citoyens ne réagissent pas mécaniquement à des indicateurs objectifs ; leurs perceptions, leurs comparaisons et les cadres d'interprétation dans lesquels ils inscrivent la conjoncture jouent un rôle décisif. Les attentes constituent ici une médiation essentielle. Une même amélioration peut être jugée insuffisante si les attentes ont progressé plus rapidement ; une situation objectivement difficile peut être appréciée de manière moins négative si elle est perçue comme transitoire, contrainte ou relativement meilleure qu'une situation de référence.

Le cas marocain invite à accorder une attention particulière à cette dimension territoriale et générationnelle. Les données du HCP relatives aux jeunes, comme les travaux consacrés aux formes contemporaines d'engagement, mettent en évidence des attentes importantes en matière d'emploi, de services publics, d'autonomie et de participation. Elles ne constituent toutefois pas une preuve directe de motivation électorale. Elles indiquent des domaines dans lesquels des attentes peuvent se former et des expériences différenciées se construire ; il reste à établir empiriquement si, et dans quelles conditions, ces attentes deviennent des critères de jugement politique.

La jeunesse ne constitue donc pas, dans notre modèle, une catégorie substantiellement évaluative. Elle constitue une configuration empirique particulièrement utile pour tester l'hypothèse : l'élévation ou la différenciation des attentes, l'exposition à des expériences sociales spécifiques, les ressources informationnelles, les formes d'intégration politique et la perception de l'offre peuvent y se combiner de manière particulière, sans que l'âge puisse être érigé à lui seul en cause du jugement évaluatif.

686Suzanne Mettler, « Making What Government Does Apparent to Citizens: Policy Feedback Effects, Their Limitations, and How They Might Be Facilitated », The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science, vol. 685, no 1, 2019, p. 30-46, DOI 10.1177/0002716219860108.



Les travaux de Thierry Desrues et Saïd Kirhlani permettent de donner un contenu sociologique supplémentaire à cette prudence. Leur étude des jeunes militants à Meknès montre qu'une faible implication moyenne dans les organisations politiques peut coexister avec des trajectoires effectives d'engagement partisan. Non-inscription, abstention, faible adhésion partisane et dépolitisation ne peuvent donc être confondues. Pour notre démonstration, l'âge ne devient explicatif qu'à travers les trajectoires, les socialisations, les ressources et les formes d'intégration politique qui différencient les jeunes entre eux.⁶⁸⁷

Les consultations du Conseil économique, social et environnemental peuvent, de la même manière, renseigner sur les préoccupations exprimées et sur la manière dont certains citoyens décrivent leurs rapports aux politiques publiques. Leur statut doit cependant être précisément délimité : une consultation ouverte ou un questionnaire auquel répondent spontanément quelques centaines de participants ne constitue pas un échantillon représentatif de l'électorat. Ces matériaux ont une valeur exploratoire ; ils aident à identifier des catégories de jugement et des objets d'attente, mais ne permettent pas d'estimer leur fréquence dans la population.

Le territoire doit dès lors être conçu comme une configuration dans laquelle se rencontrent ressources, politiques publiques, expériences et attentes. Il peut affecter la perception de la performance sans produire une orientation électorale automatique. L'intérêt du citoyen-évaluateur est précisément de permettre d'examiner cette médiation : non pas déduire le vote de la localisation ou de la situation sociale, mais observer comment une expérience territorialement située devient — ou ne devient pas — un jugement politiquement pertinent.

Section 2 — Écart évaluatif, attribution de responsabilité et offre politique

Dans cette perspective, l'écart évaluatif désigne le mécanisme par lequel une performance perçue acquiert une signification relativement à un référentiel d'attentes. Il ne constitue pas une mesure objective de l'efficacité publique ni un simple indice de satisfaction. Il exprime une relation : ce que le citoyen estime avoir obtenu ou observé prend sens par rapport à ce qu'il attendait, à ce qui lui avait été promis, à ce qu'il considère possible ou à ce qu'il observe ailleurs. L'écart peut ainsi se creuser alors même que certains indicateurs s'améliorent, ou se réduire sans transformation spectaculaire de la situation objective.

L'écart évaluatif n'est cependant pas une cause autonome du comportement électoral. Pour acquérir une direction politique, le jugement doit rencontrer une attribution de responsabilité. La littérature comparative a montré combien la capacité des électeurs à sanctionner ou récompenser dépend de la possibilité d'identifier les acteurs auxquels les résultats doivent être imputés. Lorsque les responsabilités sont partagées, institutionnellement complexes ou politiquement disputées, la relation entre performance et vote devient plus incertaine.

La spécificité du cas marocain invite dès lors à distinguer plus nettement encore la répartition institutionnelle des compétences de la cartographie subjective des responsabilités. Ce qui importe pour notre modèle n'est pas seulement de savoir quel acteur dispose juridiquement ou administrativement d'une compétence, mais d'identifier à qui le citoyen attribue effectivement la réussite ou l'échec qu'il perçoit. Ces deux cartes peuvent coïncider, se chevaucher ou diverger. Une attribution institutionnellement inexacte n'est donc pas sociologiquement dépourvue d'effet : dès lors qu'elle structure le jugement du citoyen, elle peut contribuer à orienter son comportement politique.

L'attribution ne clôt pas pour autant le mécanisme. Un citoyen peut identifier un responsable, porter sur son action un jugement défavorable et ne pas modifier son comportement électoral. La traduction du jugement dépend alors de l'offre : existence d'une alternative, crédibilité qui lui est accordée,

⁶⁸⁷Thierry Desrues et Saïd Kirhlani, « Activism under authoritarianism: young political militants in Meknes », The Journal of North African Studies, vol. 18, no 5, 2013, p. 753-767, DOI 10.1080/13629387.2013.849892.



différenciation entre les formations, qualité des candidatures et possibilité de reconnaître dans la compétition un choix politiquement pertinent. Entre l'insatisfaction et la sanction se trouve l'alternative.

La crédibilité de l'offre politique peut également être affectée par la mobilité des élites et des candidats entre formations partisans. Cette « transhumance » ne doit pas être confondue avec la volatilité électorale des citoyens : elle relève d'une mobilité de l'offre elle-même. Mais elle peut modifier la manière dont l'électeur interprète cette offre, notamment lorsque les changements d'affiliation sont perçus comme des stratégies d'accès à une formation considérée comme électoralement porteuse. Pour le citoyen qui entend sanctionner une majorité ou soutenir une opposition, la circulation de candidats entre ces espaces peut alors brouiller l'identification de l'alternative. Elle peut favoriser le maintien du choix, son déplacement vers une autre formation ou l'abstention ; aucune de ces traductions ne peut cependant être présumée. La transhumance partisane doit ainsi être traitée non comme une cause autonome du comportement électoral, mais comme une dimension susceptible d'affecter la lisibilité et la crédibilité de l'offre politique.

Le cas du PJD en 2021 montre l'importance de maintenir séparés résultat, règle institutionnelle et motivation. La contraction massive de son soutien électoral précède analytiquement la conversion des suffrages en sièges ; le quotient électoral module cette conversion, mais ne constitue pas l'explication de la perte des voix. Quant à la qualification de cette perte comme sanction rétrospective, elle exige encore d'établir les jugements et les attributions qui ont produit les comportements observés. Le résultat électoral ouvre l'hypothèse ; il ne la démontre pas.

Le citoyen-évaluateur doit donc être défini sans lui attribuer un comportement prédéterminé. Le modèle articule l'expérience socialement située de l'action publique, les attentes à partir desquelles celle-ci est appréciée, la performance telle qu'elle est perçue, l'écart évaluatif qui résulte de leur mise en relation, l'attribution de responsabilité et l'appréciation de l'offre politique. Ces dimensions ne constituent ni les étapes nécessaires d'une séquence ni une chaîne causale unidirectionnelle. Elles forment un ensemble de relations susceptibles de se conditionner réciproquement, dont la combinaison peut contribuer, sans le déterminer mécaniquement, au comportement politique. La question devient alors empirique : dans quelles configurations l'expérience socialement située de l'action publique devient-elle politiquement signifiante et susceptible de contribuer à un comportement électoral ?

PARTIE III — OPÉRATIONNALISATION ET CONDITIONS DE MISE À L'ÉPREUVE DU CITOYEN-ÉVALUATEUR

Chapitre I — De la construction théorique à l'observation empirique

Section 1 — Variables, indicateurs et niveaux de preuve

La construction du citoyen-évaluateur n'a d'intérêt scientifique que si elle peut être confrontée à des observations susceptibles de la corroborer, d'en limiter la portée ou de la contredire. Cette exigence conduit à distinguer ce qui relève du contexte objectif, ce qui appartient au jugement du citoyen et ce qui constitue le comportement que l'on cherche à expliquer.

Les indicateurs socio-économiques — emploi, chômage, niveau de vie, accès aux services publics, santé, éducation ou disparités territoriales — décrivent les conditions dans lesquelles l'évaluation peut se former ; ils n'en constituent pas la mesure. De même, les résultats électoraux, la participation, l'abstention ou les transferts de suffrages décrivent des comportements agrégés sans permettre d'en déduire directement les motivations. Entre ces deux ensembles doivent être observées les variables propres au mécanisme proposé : attentes, performance perçue, écart évaluatif, attribution de responsabilité et appréciation de l'offre politique.

Le passage du concept à la variable exige cependant une discipline supplémentaire. Robert Adcock et David Collier rappellent que la validité de mesure dépend de la correspondance entre le concept

systematisé, les indicateurs retenus et les observations effectivement recueillies. Cette exigence interdit d'assimiler mécaniquement confiance politique et évaluation de la performance, satisfaction et écart évaluatif, ou volatilité et comportement évaluatif. Chaque indicateur doit être rapporté à la dimension précise du modèle qu'il prétend documenter.⁶⁸⁸

Cette distinction impose de renoncer à plusieurs raccourcis. Une dégradation du chômage suivie d'un recul du parti au gouvernement ne démontre pas un vote économique ; une insatisfaction déclarée ne démontre pas une sanction ; une baisse de participation ne démontre pas une défiance ; une alternance électorale ne démontre pas davantage l'émergence d'un citoyen-évaluateur. Les données agrégées peuvent faire apparaître des configurations compatibles avec l'hypothèse ; la démonstration du mécanisme exige des observations individuelles permettant de rapprocher jugement et comportement.

La même rigueur vaut pour le passage des données territoriales aux comportements individuels. Depuis W. S. Robinson, l'erreur écologique désigne précisément le risque consistant à transférer au niveau des individus une relation observée entre propriétés agrégées de territoires. Une circonscription peut présenter simultanément un niveau donné de participation, une structure sociale particulière et une orientation électorale dominante sans que ces covariations établissent le mécanisme individuel qui les relie. Les données agrégées peuvent ouvrir des hypothèses et identifier des contrastes ; elles ne permettent pas, à elles seules, de reconstruire les motivations électorales.⁶⁸⁹

L'unité pertinente d'analyse est donc, autant que possible, le citoyen lui-même. Il faudrait pouvoir établir ce qu'il attendait, comment il apprécie la performance dans les domaines auxquels il accorde de l'importance, à quels acteurs il en attribue la responsabilité, comment il perçoit les alternatives disponibles et quel comportement il adopte. Le dispositif idéal serait longitudinal : interroger les mêmes personnes avant et après le scrutin permettrait d'observer l'évolution des attentes, des perceptions, des attributions et du comportement déclaré ou effectif. Lorsque ce dispositif n'est pas réalisable, une enquête transversale rigoureusement construite peut néanmoins permettre de tester les relations principales, à condition de rester prudente sur la temporalité et la causalité.

L'analyse devra en outre distinguer les comportements parfois agrégés sous une même catégorie. Le vote en faveur d'une autre formation, l'abstention, la non-inscription, le vote nul ou blanc et le maintien du choix antérieur ne possèdent ni nécessairement les mêmes déterminants ni la même signification politique. Le maintien du vote ne constitue pas davantage une preuve de satisfaction que sa modification ne constitue automatiquement une sanction. C'est le rapport empiriquement établi entre jugement et comportement qui permet de qualifier éventuellement celui-ci d'évaluatif.

Section 2 — Hypothèses et explications concurrentes

Les hypothèses n'occupent pas toutes le même niveau dans le modèle. H1 à H3 portent sur son noyau relationnel : formation de l'écart évaluatif, attribution de responsabilité et possibilité de traduction du jugement dans une offre crédible. H4 à H6 précisent les conditions de cette relation : médiation des appartenances, pluralité des comportements possibles et robustesse de l'effet évaluatif face aux explications concurrentes.

H1 — Plus la distance perçue entre les attentes du citoyen et la performance qu'il estime observer est négative, plus la probabilité d'un jugement politique défavorable devrait augmenter. Cette relation doit être recherchée indépendamment de la seule situation objective : deux citoyens placés dans une situation comparable peuvent construire des écarts évaluatifs différents.

⁶⁸⁸Robert Adcock et David Collier, « Measurement Validity: A Shared Standard for Qualitative and Quantitative Research », *American Political Science Review*, vol. 95, no 3, 2001, p. 529-546.

⁶⁸⁹W. S. Robinson, « Ecological Correlations and the Behavior of Individuals », *American Sociological Review*, vol. 15, no 3, 1950, p. 351-357.

H2 — L'effet de l'écart évaluatif sur le comportement devrait être plus important lorsque le citoyen attribue clairement la responsabilité de la performance à un acteur politiquement comptable de celle-ci. Une insatisfaction dont la responsabilité est attribuée à un facteur extérieur au champ électoral devrait produire des effets différents d'une insatisfaction imputée au gouvernement ou à un acteur identifiable de la compétition.

H3 — À niveau comparable d'insatisfaction et d'attribution de responsabilité, la probabilité d'une traduction électorale du jugement devrait augmenter lorsque le citoyen perçoit une alternative crédible et suffisamment différenciée. Cette hypothèse permet de comprendre pourquoi une évaluation négative peut coexister avec le maintien du vote ou l'abstention. La mobilité des candidats et des élites peut être intégrée ici comme une variable susceptible d'affecter la lisibilité de l'alternative, non comme une cause déterministe.

H4 — Les appartenances sociales, territoriales, partisans ou les formes d'identification politique peuvent modifier l'intensité, l'orientation ou la traduction de l'évaluation sans nécessairement l'annuler. Une forte identification partisane peut ainsi conduire deux individus portant une appréciation comparable sur une politique à lui attribuer des responsabilités différentes ou à en tirer des conséquences électorales distinctes.

H5 — Une appréciation négative de l'action publique peut être associée à des comportements différents — changement de vote, abstention, maintien du choix ou expression politique non électorale — selon la configuration de l'offre, le degré d'intégration politique, les ressources disponibles et le contexte territorial. L'hypothèse ne prédit donc pas un comportement unique ; elle prédit des relations conditionnelles.

H6 — Les variables évaluatives devraient conserver une relation substantielle et robuste avec le comportement politique lorsque sont prises en compte les principales variables concurrentes. Si l'effet attribué à l'évaluation disparaît systématiquement une fois contrôlés l'identification partisane, les appartenances sociales, les caractéristiques territoriales, les candidatures, les réseaux de notabilité ou les mécanismes de mobilisation, la portée explicative du citoyen-évaluateur devra être réduite.

Cette dernière hypothèse empêche le modèle d'absorber rétrospectivement toute observation. Une forte volatilité électorale ne le confirme pas nécessairement ; une forte stabilité ne le réfute pas nécessairement. Le même résultat peut être produit par des mécanismes différents. Le citoyen-évaluateur devient ainsi une proposition assez précise pour pouvoir avoir tort.

Chapitre II — Les législatives de 2026 comme dispositif d'épreuve

Section 1 — Protocole prospectif et prédictions relationnelles

Les élections législatives marocaines du 23 septembre 2026 offrent une configuration méthodologique particulière : au moment où ces hypothèses sont formulées, leur résultat n'est pas connu. Le scrutin peut ainsi être utilisé non comme une illustration ajoutée a posteriori au modèle, mais comme une occasion de fixer à l'avance les relations que celui-ci conduit à rechercher.

Cette temporalité doit être exploitée avec rigueur. Il ne s'agit pas de prédire le vainqueur, le taux de participation ou la distribution des sièges. Aucune de ces grandeurs ne constitue à elle seule un test du citoyen-évaluateur. Le modèle produit des prédictions relationnelles : il conduit à rechercher si les citoyens présentant un écart évaluatif plus négatif portent, toutes choses égales par ailleurs, un jugement plus défavorable ; si cette relation se renforce lorsque la responsabilité est clairement attribuée ; si sa traduction comportementale varie avec la crédibilité de l'offre ; et si elle subsiste après prise en compte des appartenances et des autres déterminants du vote.

Le protocole devrait donc être fixé avant l'observation des résultats définitifs : formulation des hypothèses, définition des variables principales, choix des indicateurs, variables de contrôle et règles de distinction entre analyses confirmatoires et analyses exploratoires. Cette précaution réduit le



risque de reconstruire le modèle en fonction du résultat électoral. La préinscription d'un protocole n'interdit ni l'exploration des données ni l'adaptation méthodologique ; elle permet de distinguer ce qui avait été prévu de ce qui a été découvert après observation.⁶⁹⁰

Le scrutin de 2026 doit également être replacé dans son cadre institutionnel propre. Les modifications des règles électorales, les candidatures, les configurations de coalition et les transformations de l'offre doivent être traitées comme des variables de contexte et de contrôle. Comme l'expérience de 2021 l'a montré, la variation des sièges ne peut être assimilée directement à celle des préférences électorales : le système électoral intervient dans la conversion des suffrages en représentation parlementaire. L'analyse devra donc distinguer systématiquement les voix, les sièges et les motivations individuelles.

La même prudence vaut pour la participation. Une hausse ou une baisse de l'abstention en 2026 ne confirmerait ni n'infirmerait en elle-même le modèle. L'abstention ne deviendrait pertinente pour celui-ci que si elle pouvait être reliée à une appréciation de l'action publique, à une attribution de responsabilité et à la perception de l'offre. La force du test réside donc moins dans le résultat global du scrutin que dans la possibilité de rapprocher des observations portant sur les mêmes individus.

Section 2 — Corroboration, limitation et conditions de non-corroboration

La mise à l'épreuve du modèle suppose d'abord de préciser ce que signifierait sa corroboration empirique. Il serait excessif de rechercher une confirmation totale dans laquelle l'évaluation expliquerait à elle seule le comportement. Le modèle est probabiliste et relationnel ; sa corroboration ne peut être que graduée.

Une corroboration forte supposerait que plusieurs relations prévues apparaissent simultanément : association robuste entre écart évaluatif et jugement politique ; rôle identifiable de l'attribution de responsabilité ; effet conditionnel de la crédibilité de l'offre ; persistance de ces relations après prise en compte des appartenances et des principales explications concurrentes. Elle ne signifierait toujours pas que l'évaluation devient le déterminant dominant du vote marocain, mais qu'elle possède une autonomie empirique suffisante pour être intégrée à son explication.

Une corroboration partielle serait également théoriquement informative. L'écart évaluatif pourrait être associé au jugement politique sans se traduire systématiquement dans le vote ; l'attribution de responsabilité pourrait jouer dans certains domaines de l'action publique et non dans d'autres ; l'offre pourrait conditionner fortement la traduction électorale chez certains groupes et beaucoup moins chez d'autres. Le modèle gagnerait alors en précision en identifiant son domaine de validité plutôt qu'en revendiquant une portée générale.

La non-corroboration doit, elle aussi, être explicitement envisagée. Si les attentes et la performance perçue ne présentent aucune relation robuste avec les jugements politiques ; si l'attribution de responsabilité ne modifie pas cette relation ; si l'offre n'en conditionne pas la traduction ; ou si l'ensemble de ces effets disparaît lorsque sont introduites les variables d'appartenance, de territoire, de mobilisation ou d'identification partisane, il faudrait conclure que le modèle dispose d'une portée explicative faible dans la configuration observée.

Un résultat négatif ne signifierait pas pour autant que les citoyens marocains « n'évaluent pas » l'action publique. Il signifierait plus précisément que cette évaluation ne peut être établie comme mécanisme autonome du comportement électoral avec les données et dans les conditions considérées. Il faudra enfin se prémunir contre la rétrospection aveugle : une victoire ou une défaite spectaculaire peut inciter, après coup, à rechercher dans les données les raisons qui paraissent

⁶⁹⁰James E. Monogan III, « A Case for Registering Studies of Political Outcomes: An Application in the 2010 House Elections », *Political Analysis*, vol. 21, no 1, 2013, p. 21–37 ; James E. Monogan III, « Research Preregistration in Political Science: The Case, Counterarguments, and a Response to Critiques », *PS: Political Science & Politics*, vol. 48, no 3, 2015, p. 425–429.



l'expliquer. Or le résultat électoral ne doit pas déterminer rétrospectivement le modèle qui prétend l'expliquer.

Cette exigence donne au citoyen-évaluateur son statut scientifique. Il ne constitue ni l'annonce d'un nouvel électeur marocain ni la prédiction d'un basculement historique du vote d'appartenance vers le vote de performance. Il transforme une intuition — celle d'un citoyen davantage attentif aux résultats — en une proposition susceptible d'être corroborée, limitée ou non corroborée. L'élection de 2026 ne devra donc pas servir à « prouver » l'existence du citoyen-évaluateur. Elle devra permettre de déterminer où, pour qui, dans quelles conditions et avec quelles limites le mécanisme proposé résiste à l'épreuve des faits.

Conclusion

L'interrogation qui a guidé cette recherche ne consistait pas à déterminer si le vote d'appartenance aurait disparu au Maroc au profit d'un vote désormais gouverné par l'évaluation de la performance publique. Une telle lecture supposerait une succession historique trop simple entre deux figures de l'électeur. Les appartenances sociales et territoriales, les identifications partisans, les réseaux de notabilité, les candidatures, les mécanismes de mobilisation et les configurations locales demeurent des dimensions constitutives du comportement électoral marocain. Notre proposition n'en annonce donc pas le dépassement historique.

La question posée est différente : dans quelles conditions l'expérience socialement située de l'action publique peut-elle contribuer à la formation d'un jugement politique susceptible d'intervenir dans le comportement électoral ? Le déplacement conduit à ne plus rechercher un type d'électeur qui se substituerait à un autre, mais un mécanisme susceptible de se combiner avec des déterminants déjà établis par la sociologie électorale.

C'est dans cette perspective qu'a été proposée la notion de citoyen-évaluateur. Elle désigne un citoyen dont le rapport au politique incorpore de manière significative un jugement sur les résultats perçus de l'action publique, rapportés à des attentes, associés à une attribution de responsabilité et confrontés à une appréciation de l'offre politique, ce jugement étant susceptible — sans le déterminer mécaniquement — de contribuer au choix d'un comportement politique.

Cette définition contient les principales limites de la proposition. Le citoyen-évaluateur n'est ni nécessairement mieux informé ni plus rationnel qu'un autre électeur. La performance qu'il apprécie est une performance perçue ; les attentes auxquelles il la rapporte sont socialement et politiquement construites ; la responsabilité qu'il attribue peut ne pas correspondre à la distribution institutionnelle des compétences ; l'offre qu'il apprécie est elle-même interprétée à travers ses appartenances, ses expériences, son territoire et les informations auxquelles il est exposé.

L'évaluation ne se forme donc pas en dehors du monde social. Les enseignements de Paul Pascon invitent à replacer les comportements dans les structures, les territoires et les expériences socialement situées qui les rendent intelligibles ; ceux de Rémy Leveau conduisent à observer les médiations institutionnelles, partisans et notabiles par lesquelles ces structures acquièrent une signification politique. L'introduction de l'évaluation ne conduit pas à abandonner cet héritage. Elle invite à rechercher comment, à l'intérieur de ces configurations, l'expérience de l'action publique peut elle-même devenir une ressource du jugement.

La notion d'écart évaluatif constitue à cet égard une proposition centrale. Elle permet de distinguer la performance objective de la relation que le citoyen établit entre ce qu'il estime pouvoir attendre et ce qu'il considère avoir effectivement observé ou expérimenté. Mais cet écart n'acquiert une direction politique qu'en relation avec l'attribution de responsabilité ; et le jugement ainsi formé ne reçoit pas nécessairement une traduction électorale s'il ne rencontre pas une offre perçue comme crédible et suffisamment différenciée. C'est pourquoi entre l'insatisfaction et la sanction se trouve l'alternative.



Cette proposition permet de reconsidérer les transformations électorales observées au Maroc sans leur attribuer prématurément une signification univoque. Les variations de participation, la non-inscription, les recompositions partisans ou la mobilité électorale constituent des phénomènes importants, mais aucun d'eux ne permet isolément d'identifier le mécanisme qui l'a produit. La volatilité parlementaire n'est pas nécessairement la volatilité électorale ; la volatilité électorale n'est pas nécessairement un vote de sanction ; et le vote de sanction n'est lui-même évaluatif que si le jugement qui le produit peut être empiriquement établi.

Le cas des élections de 2021 illustre particulièrement cette exigence. Le recul considérable du PJD doit être distingué des effets du système électoral sur la conversion des suffrages en sièges. La modification du quotient n'explique pas la contraction du soutien électoral dont le parti a fait l'objet ; elle intervient à un autre niveau de l'analyse, celui de la traduction institutionnelle des voix en représentation parlementaire. Mais la chute électorale du parti ne suffit pas davantage à démontrer, par elle-même, l'existence d'un vote rétrospectif fondé sur son bilan. Le résultat électoral ouvre l'hypothèse ; il ne la démontre pas.

La contribution proposée repose ainsi sur une exigence de décomposition. Situation objective, expérience sociale, attentes, performance perçue, écart évaluatif, attribution de responsabilité, appartenance politique, perception de l'offre et comportement doivent pouvoir être distingués empiriquement avant que leurs relations soient établies. Ces dimensions ne constituent pas une chaîne causale dont chacune commanderait nécessairement la suivante. Elles forment un ensemble relationnel dans lequel certaines variables peuvent se renforcer, se neutraliser ou modifier leurs effets réciproques.

Cette conception permet également de donner toute sa portée à la falsifiabilité du modèle. Si les variables évaluatives ne présentent pas de relation substantielle et robuste avec les comportements observés ; si leurs effets disparaissent lorsque sont prises en compte les appartenances, les identifications partisans, les territoires, les candidatures ou les mécanismes de mobilisation ; ou si l'attribution de responsabilité et l'offre n'exercent pas les effets conditionnels attendus, le domaine de validité du modèle devra être restreint. La valeur du citoyen-évaluateur dépend finalement de sa capacité à ne pas tout expliquer.

Les élections législatives de 2026 acquièrent dans cette perspective un intérêt méthodologique particulier. Elles ne sont pas mobilisées pour annoncer un résultat électoral ni pour prédire l'avènement d'un nouvel électeur. Elles constituent une possibilité de confronter à des observations futures des hypothèses formulées avant que le résultat du scrutin soit connu. Cette antériorité permet de distinguer plus nettement la construction déductive de la reconstruction rétrospective.

Au terme de cette étude, nous ne pouvons donc affirmer que l'électeur marocain serait devenu un citoyen-évaluateur ni que le vote d'appartenance aurait été remplacé par un vote de performance. Nous pouvons en revanche soutenir que les transformations de l'action publique, la différenciation des attentes, la circulation de l'information, les expériences territoriales et les recompositions de l'offre rendent scientifiquement légitime l'examen de cette hypothèse, à condition qu'elle soit soumise à des critères suffisamment précis pour pouvoir être corroborée, limitée ou non corroborée. Une dernière hypothèse mérite alors d'être laissée ouverte. Les choix partisans peuvent devenir plus mobiles sans que les critères à partir desquels les citoyens jugent le politique se transforment avec la même rapidité. La volatilité du choix partisan pourrait ainsi coexister avec la stabilité du critère de jugement. Un citoyen peut changer de parti précisément parce qu'il continue d'appliquer aux gouvernants successifs des exigences relativement constantes ; inversement, il peut maintenir son vote alors même que la signification qu'il lui attribue s'est transformée.

Cette contribution tient ainsi moins à l'identification d'un nouveau type d'électeur qu'à la proposition d'un cadre d'analyse permettant de reconstruire les conditions sous lesquelles l'expérience



socialement située de l'action publique peut devenir jugement politique, puis éventuellement comportement électoral. Le citoyen-évaluateur désigne ce mécanisme conditionnel ; l'écart évaluatif en constitue une opération centrale ; l'attribution de responsabilité lui donne une direction politique ; l'offre en conditionne la traduction ; les appartenances, les territoires, les socialisations et les ressources en modulent la formation et les effets. L'articulation de ces dimensions — et leur mise à l'épreuve empirique sans présumer leur prééminence — constitue la proposition centrale de cette recherche.

Références bibliographiques

- BARWIG, Andrew, « The 2007 Moroccan Parliamentary Elections: An Electoral System Perspective », *The Journal of North African Studies*, vol. 14, no 2, 2009, p. 289–307, DOI : 10.1080/13629380802563650.
- CAMPBELL, Angus, CONVERSE, Philip E., MILLER, Warren E. et STOKES, Donald E., *The American Voter*, New York, Wiley, 1960.
- DESRUES, Thierry, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, VIII, 2012, p. 359–389.
- DOWNS, Anthony, *An Economic Theory of Democracy*, New York, Harper & Row, 1957.
- FIORINA, Morris P., *Retrospective Voting in American National Elections*, New Haven, Yale University Press, 1981.
- GAXIE, Daniel, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil, 1978.
- GAXIE, Daniel (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1985.
- HEALY, Andrew et MALHOTRA, Neil, « Retrospective Voting Reconsidered », *Annual Review of Political Science*, vol. 16, 2013, p. 285–306.
- KEY, V. O. Jr., *The Responsible Electorate*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1966.
- LAZARSFELD, Paul F., BERELSON, Bernard et GAUDET, Hazel, *The People's Choice*, New York, Columbia University Press, 1944.
- LEVEAU, Rémy, *Le fellah marocain défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1976.
- LEWIS-BECK, Michael S. et STEGMAIER, Mary, « Economic Determinants of Electoral Outcomes », *Annual Review of Political Science*, vol. 3, 2000, p. 183–219.
- LIDDELL, James, « Notables, Clientelism and the Politics of Change in Morocco », *The Journal of North African Studies*, vol. 15, no 3, 2010, p. 315–331, DOI : 10.1080/13629380903175438.
- MALHOTRA, Neil et MARGALIT, Yotam, « Expectation Setting and Retrospective Voting », *Journal of Politics*, vol. 76, no 4, 2014, p. 1000–1016.
- MONOGAN III, James E., « A Case for Registering Studies of Political Outcomes: An Application in the 2010 House Elections », *Political Analysis*, vol. 21, no 1, 2013, p. 21–37.
- MONOGAN III, James E., « Research Preregistration in Political Science: The Case, Counterarguments, and a Response to Critiques », *PS: Political Science & Politics*, vol. 48, no 3, 2015, p. 425–429.
- PASCON, Paul, *Le Haouz de Marrakech. Histoire sociale et structures agraires*, 2 vol., Rabat, 1977 ; « Le concept de société composite », *Actes du Colloque international du CENECA*, Paris, 1971, p. 56–58 ; « La formation de la société marocaine », *Bulletin économique et social du Maroc*, nos 120–121, 1971, p. 1–25.
- PELLICER, Miquel et WEGNER, Eva, « Electoral Rules and Clientelistic Parties: A Regression Discontinuity Approach », *Quarterly Journal of Political Science*, vol. 8, no 4, 2013, p. 339–371, DOI : 10.1561/100.00012080.
- PELLICER, Miquel et WEGNER, Eva, « Socio-economic Voter Profile and Motives for Islamist Support in Morocco », *Party Politics*, vol. 20, no 1, 2014, p. 116–133, DOI : 10.1177/1354068811436043.



- POWELL, G. Bingham Jr. et WHITTEN, Guy D., « A Cross-National Analysis of Economic Voting », *American Journal of Political Science*, vol. 37, no 2, 1993, p. 391–414.
- RUDOLPH, Thomas J., « Who's Responsible for the Economy? The Formation and Consequences of Responsibility Attributions », *American Journal of Political Science*, vol. 47, no 4, 2003, p. 698–713.
- SIEGFRIED, André, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Paris, Armand Colin, 1913.
- SZMOLKA, Inmaculada, « Electoral engineering in autocracies: Effects of the 2021 electoral reform on Morocco's parliamentary elections », *Mediterranean Politics*, vol. 29, no 5, 2024, p. 700–728, DOI : 10.1080/13629395.2023.2194153.
- TABER, Charles S. et LODGE, Milton, « Motivated Skepticism in the Evaluation of Political Beliefs », *American Journal of Political Science*, vol. 50, no 3, 2006, p. 755–769.
- ROBINSON, W. S., « Ecological Correlations and the Behavior of Individuals », *American Sociological Review*, vol. 15, no 3, 1950, p. 351–357.
- PARK, Brandon Beomseob, « Compared to What? Media-Guided Reference Points and Relative Economic Voting », *Electoral Studies*, vol. 62, 2019, art. 102085.
- OFFERLÉ, Michel, « Mobilisation électorale et invention du citoyen », dans Daniel Gaxie (dir.), *Explication du vote*, Paris, Presses de la FNSP, 1985.
- METTLER, Suzanne, « Making What Government Does Apparent to Citizens: Policy Feedback Effects, Their Limitations, and How They Might Be Facilitated », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 685, no 1, 2019, p. 30–46, DOI : 10.1177/0002716219860108.
- LIPSET, Seymour Martin et ROKKAN, Stein (dir.), *Party Systems and Voter Alignments: Cross-National Perspectives*, New York, Free Press, 1967.
- LEHINGUE, Patrick, *Le vote. Approches sociologiques de l'institution et des comportements électoraux*, Paris, La Découverte, 2011.
- DESRUES, Thierry et KIRHLANI, Saïd, « Activism under authoritarianism: young political militants in Meknes », *The Journal of North African Studies*, vol. 18, no 5, 2013, p. 753–767, DOI : 10.1080/13629387.2013.849892.
- BENNANI-CHRAÏBI, Mounia, CATUSSE, Myriam et SANTUCCI, Jean-Claude (dir.), *Scènes et coulisses de l'élection au Maroc : les législatives 2002*, Paris, Karthala / Aix-en-Provence, IREMAM, 2005.
- BENNANI-CHRAÏBI, Mounia, « L'espace partisan marocain : un microcosme polarisé ? », *Revue française de science politique*, vol. 63, no 6, 2013, p. 1163–1192.
- BADRAN, Sammy Zeyad, « Signaling reforms through election results: how a Moroccan opposition party demobilized protests », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 48, no 3, 2021, p. 515–533, DOI : 10.1080/13530194.2019.1651634.
- AYTAÇ, Selim Erdem, « Relative Economic Performance and the Incumbent Vote: A Reference Point Theory », *The Journal of Politics*, vol. 80, no 1, 2018, p. 16–29.
- AREL-BUNDOCK, Vincent, BLAIS, André et DASSONNEVILLE, Ruth, « Do Voters Benchmark Economic Performance? », *British Journal of Political Science*, vol. 51, no 1, 2021, p. 437–449.
- ADCOCK, Robert et COLLIER, David, « Measurement Validity: A Shared Standard for Qualitative and Quantitative Research », *American Political Science Review*, vol. 95, no 3, 2001, p. 529–546.
- ACHEN, Christopher H. et BARTELS, Larry M., *Democracy for Realists: Why Elections Do Not Produce Responsive Government*, Princeton, Princeton University Press, 2016.
- BERELSON, Bernard R., LAZARSFELD, Paul F. et McPHEE, William N., *Voting: A Study of Opinion Formation in a Presidential Campaign*, Chicago, University of Chicago Press, 1954.
- DUCH, Raymond M. et STEVENSON, Randy, *The Economic Vote: How Political and Economic Institutions Condition Election Results*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.



- KINDER, Donald R. et KIEWIET, D. Roderick, « Sociotropic Politics: The American Case », British Journal of Political Science, vol. 11, no 2, 1981, p. 129–161.
- KRAMER, Gerald H., « Short-Term Fluctuations in U.S. Voting Behavior, 1896–1964 », American Political Science Review, vol. 65, no 1, 1971, p. 131–143.
- HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN, « Quelques caractéristiques des primo-votants aux élections de 2021 », 7 septembre 2021.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, Bilan des programmes publics destinés aux jeunes durant la période 2016–2021, Rabat, 2022.